

Le 22 janvier 2026

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES PAYS-D'EN-HAUT,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD**

À une séance ordinaire des membres du conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, tenue le 22 janvier 2026, à 18 h 30, à l'église située au 1845, chemin du Village, sous la présidence de monsieur le maire Alexandre Sarrazin, à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers, Catherine Simard, Christine Bush, Julie Nadon, Nicole Tétreault, Bernard Côté et Daniel L'Heureux. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code municipal de la province de Québec.

Monsieur Réal Brassard, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

Résolution
2026-01-010
Acceptation
de l'ordre du
jour

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le/la conseiller-ère XXX
et résolu unanimement

QUE l'ordre du jour soit adopté.

- 1) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE ET SUIVI
 - a) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2025
 - b) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 janvier 2026 à 18h30
 - c) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 janvier 2026 à 20h
- 3) MOT DE BIENVENUE
- 4) PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR
- 5) PAIEMENTS DIVERS ET FINANCEMENT
 - a) Acceptation des comptes du mois (chèques, comptes à payer)
- 6) ADMINISTRATION ET FINANCES
 - a) Adoption du règlement n° 949 décrétant l'imposition de taux de taxation pour l'année 2026
 - b) Réaffectations budgétaires de janvier à décembre 2025
 - c) Acceptation de la tarification 2026 de la SPCA Laurentides-Lanaudière
 - d) Fin de probation – Journalier
 - e) Fin de probation – Préposé à l'écocentre
 - f) Rapport d'effectif

7) COMMUNICATIONS

8) TRAVAUX PUBLICS

- a) Avis de motion du projet de règlement n° 935-1 modifiant le règlement n° 935 régissant l'utilisation de l'eau potable, les branchements au réseau d'aqueduc, les entrées d'eau ainsi que l'arrosage
- b) Adoption du projet de règlement n° 935-1 modifiant le règlement n° 935 régissant l'utilisation de l'eau potable, les branchements au réseau d'aqueduc, les entrées d'eau ainsi que l'arrosage
- c) Octroi d'un contrat gré à gré pour la plomberie à l'hôtel de ville

9) ENVIRONNEMENT

10) URBANISME

- a) Rapport comparatif par regroupement de types pour le mois de décembre 2025
- b) Renouvellement du mandat des membres au Comité consultatif d'Urbanisme
- c) DDM n° 2025-0186, chemin de Villandry, lot 4 124 992
- d) DDM n° 2025-0187, chemin de Villandry, lot 4 124 993
- e) DDM n° 2025-0178, chemin des Galets, lots 2 826 503 et 2 826 502
- f) Adoption du second projet du PPCMOI n° 2025-0176, chemin Green-Valley, lots 3 959 309 et 3 959 780
- g) Demande de nomination n° 2025-0136 chemin Gémont, lot 6 656 019
- h) Adoption du second projet de règlement n° 634-22 modifiant l'article 425 du règlement de zonage n° 634 ainsi que les limites des zones H-016 et H-017 du plan de zonage n° 634

11) PARCS ET SENTIERS

12) LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE ET ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX

- a) Autorisation de barrages routiers pour la guignolée 2026
- b) Octroi d'un contrat pour la Fête nationale 2026
- c) Autorisation du dépôt de la candidature de la bibliothèque Monica-C.-Gratton au prix *Aménagement du territoire et urbanisme*

13) ASSOCIATIONS ET GROUPES SOCIAUX

- a) Soutien financier à ATSA
- b) Soutien financier au Triathlon

14) SÉCURITÉ PUBLIQUE

15) DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

16) INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17) AUTRES SUJETS

18) PÉRIODE DE QUESTIONS

19) LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE ET SUIVI

Résolution
2026-01-11
Acceptation
du procès-
verbal séance
ordinaire du
12 décembre
2025

2a) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2025 et qu'ils renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le point 9f) afin d'y ajouter le numéro de résolution 2025-12-303 et d'en corriger son titre pour se lire comme suit : 9f) Adoption du premier projet de règlement n° 634-22 modifiant l'article 425 du règlement de zonage n° 634 ainsi que les limites des zones H-016 et H-017 du plan de zonage n° 634;

Il est proposé par le conseiller Bernard Côté et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard adopte le procès-verbal du 12 décembre 2025 avec la modification proposée.

ADOPTÉE

Résolution
2026-01-12
Acceptation
du procès-
verbal séance
extraordinaire
15 janvier
2026 à 18h30

2b) Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 15 janvier 2026 à 18h30

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 janvier 2026 à 18h30 portant sur le budget 2026 et le programme triennal d'immobilisations et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Bernard Côté et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard adopte le procès-verbal du 15 janvier 2026 à 18h30.

ADOPTÉE

Résolution
2026-01-13
Acceptation
du procès-
verbal séance
extraordinaire
15 janvier
2026 à 20h

2c) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 janvier 2026 à 20h

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 janvier 2026 à 20h portant sur le règlement de taxation 2026 et qu'ils renoncent à sa lecture;

Il est proposé par le conseiller Bernard Côté et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard adopte le procès-verbal du 15 janvier 2026 à 20h.

ADOPTÉE

3. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire Alexandre Sarrazin souhaite la bienvenue à l'assemblée.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR

5. PAIEMENTS DIVERS ET FINANCEMENT

Résolution
2026-01-14
Acceptation
des comptes
réguliers et
des fonds de
dépenses en
immo.

5a) Acceptation des comptes réguliers (FAG) et des fonds de dépenses en immobilisations (FDI).

Il est proposé par le conseiller Bernard Côté
et résolu unanimement;

QUE le registre des chèques aux différents fonds de la Municipalité, incluant le fonds d'administration générale (FAG) et le fonds de dépenses en immobilisations (FDI) pour le mois de janvier 2026, émis le 14 janvier 2026, au montant de 2 063 615.55 \$ soit approuvé.

QUE la liste des comptes à payer, incluant les comptes à payer au fonds d'administration générale (FAG) et au fonds de dépenses en immobilisations (FDI) pour le mois de décembre 2025, émise le 14 janvier 2026, au montant de 1 061 864.82 \$ soit approuvée et que le greffier-trésorier ou la greffière-trésorière soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, Réal Brassard, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration générale (FAG) et le fonds de dépenses en immobilisations (FDI) pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Réal Brassard, directeur général et greffier-trésorier

Le 22 janvier 2026

ADOPTÉE

6. ADMINISTRATION ET FINANCES

Résolution
2026-01-15
Adoption reg
n° 949
Taxation 2026

6a) Adoption du règlement no 949 décrétant l'imposition de taux de taxation pour l'année 2026

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD**

Règlement n° 949 décrétant l'imposition de taux de taxation pour l'année 2026

ATTENDU QUE Le conseil doit adopter le budget de la Municipalité pour l'exercice financier débutant le 1^{er} janvier 2026 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent, soit un montant de 17 775 630 \$;

ATTENDU QU' Il y a lieu de décréter les taux des taxes foncières et spéciales et de fixer les intérêts ainsi que les compensations pour l'année ;

ATTENDU QU' En vertu des dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, c. F-2.1), le Conseil peut imposer le paiement d'une compensation pour services municipaux aux propriétaires des immeubles ayant obtenu une exemption découlant d'une reconnaissance accordée par la Commission suivant l'article 243.1 de la Loi ;

ATTENDU QU' Un avis de motion a été déposé à la séance extraordinaire du jeudi 15 janvier 2026 ;

ATTENDU QU' Un projet de règlement a été déposé, adopté sous la résolution no 2026-01-006 et rendu disponible pour consultation par le public à la séance extraordinaire du jeudi 15 janvier 2026.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Bernard Côté
Et résolu unanimement

QUE le Règlement n° 949 décrétant l'imposition des taux de taxation pour l'année 2026, soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 TAXES FONCIÈRES

VARIÉTÉ DE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

1- Une taxe foncière générale aux taux déterminés dans ce règlement est imposée et prélevée pour l'exercice financier 2026 sur tout immeuble ou partie d'immeuble imposable situé sur le territoire de la Municipalité, construit ou non, selon leur valeur telle que portée au rôle d'évaluation en vigueur. Les catégories d'immeubles pour lesquelles la Municipalité fixe plusieurs taux de la taxation foncière générale sont celles déterminées par la LFM, à savoir :

- 1- Catégorie des immeubles non résidentiels ;
- 2- Catégorie des immeubles industriels ;
- 3- Catégorie des immeubles de six (6) logements ou plus ;
- 4- Catégorie des terrains vagues desservis ;
- 5- Catégorie des immeubles agricoles ;
- 6- Catégorie résiduelle ;
- 7- Catégorie des immeubles forestiers.

Une unité d'évaluation peut appartenir à plusieurs catégories.

2- Les dispositions énoncées aux articles 244.29 à 244.58 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ c.F-2.1) s'appliquent intégralement.

3- Taux de base

Le taux de base de la taxe foncière générale, incluant le fonds TP est fixé à 0,5500 \$ par 100 \$ d'évaluation.

10	GEN	Taxe foncière générale	0,5500 \$
----	-----	------------------------	-----------

4- **Taux particulier à la catégorie des immeubles non résidentiels**

Le taux particulier de la taxe foncière générale, incluant le fonds TP de la catégorie des immeubles non résidentiels, est fixé à **0,7000 \$** par 100 \$ d'évaluation.

5- **Taux particulier à la catégorie des immeubles industriels**

Le taux particulier de la taxe foncière générale, incluant le fonds TP de la catégorie des immeubles industriels, est fixé à **0,7000 \$** par 100 \$ d'évaluation.

6- **Taux particulier à la catégorie des immeubles de six (6) logements ou plus**

Le taux particulier de la taxe foncière générale, incluant le fonds TP de la catégorie des immeubles de six logements ou plus, est fixé à **0,5500 \$** par 100 \$ d'évaluation.

7- **Taux particulier à la catégorie des terrains vagues desservis**

Le taux particulier de la taxe foncière générale, incluant le fonds TP de la catégorie des terrains vagues desservis, est fixé à **0,5500 \$** par 100 \$ d'évaluation.

8- **Taux particulier à la catégorie des immeubles agricoles**

Le taux particulier de la taxe foncière générale, incluant le fonds TP de la catégorie des immeubles agricoles, est fixé à **0,5500 \$** par 100 \$ d'évaluation.

9- **Taux particulier à la catégorie résiduelle**

Le taux particulier de la taxe foncière générale, incluant le fonds TP de la catégorie résiduelle, est fixé à **0,5500 \$** par 100 \$ d'évaluation.

10- **Taux particulier à la catégorie des immeubles forestiers**

Le taux particulier de la taxe foncière générale incluant le fonds TP de la catégorie des immeubles forestiers est fixé à **0,5500 \$** par 100 \$ d'évaluation.

ARTICLE 3 TARIFICATION RELATIVE AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS

Article 3.1 *Secteur Village*

Une compensation est imposée et prélevée annuellement, des propriétaires ou des occupants, sur tous les immeubles imposables, desservis par le réseau d'aqueduc ou le réseau d'égout du secteur Village, selon les catégories et la tarification suivantes, conformément aux critères prévus au règlement no 822 :

155	EAU-01/03/14	Par logement desservi par le réseau d'aqueduc (secteurs Village, Morgan et Avalanche)	280 \$
-----	--------------	--	--------

200	EGO-01	Par logement desservi par le réseau d'égout (Village et Avalanche)	400 \$
170	PIS-01	Par piscine creusée ou de surface ayant une profondeur de plus de quarante-cinq (45) centimètres, cette taxe étant indivisible	150 \$
160	EAU-04	Par hôtel, motel et centres d'activités récréatives extensives et/ou intensives desservis par le réseau d'aqueduc	400 \$
205	EGO-04	Par hôtel, motel et centres d'activités récréatives extensives et/ou intensives desservis par le réseau d'égout	750 \$
165	EAU-05	Pour tous les autres commerces desservis par le réseau d'aqueduc	340 \$
210	EGO-05	Pour tous les autres commerces desservis par le réseau d'égout	480 \$
215	EGO-03	Pour toute autre bâtisse identifiée d'un numéro, desservie par le réseau d'égout (Secteur Moulin/Morgan – eaux grises)	370 \$
220	BOUES	Pour vidange des boues, étangs aérés, secteur Village (par logement ou commerce desservi)	25 \$

Article 3.2 Secteur Domaine Saint-Denis

Une compensation est imposée et prélevée annuellement, des propriétaires ou des occupants, sur tous les immeubles imposables desservis par le réseau d'aqueduc ou le réseau d'égout du secteur Domaine Saint-Denis, selon les catégories et la tarification suivantes, conformément aux critères prévus au règlement no 821 :

175	EAU-07	Par logement desservi par le réseau d'aqueduc	600 \$
225	EGO-07	Par logement desservi par le réseau d'égout	475 \$
195	PIS-02	Par piscine creusée ou de surface ayant une profondeur de plus de quarante-cinq (45) centimètres, cette taxe étant indivisible	155 \$
185	EAU-08	Par chambre pour les hôtels, motels, auberges et centres d'hébergement desservis par le réseau d'aqueduc	620 \$
235	EGO-08	Par chambre pour les hôtels, motels, auberges et centres d'hébergement desservis par le réseau d'égout	520 \$
180	EAU-06	Pour tous les autres commerces desservis par le réseau d'aqueduc	625 \$
230	EGO-06	Pour tous les autres commerces desservis par le réseau d'égout	700 \$
	EAU-09	Par logement branché à un réseau privé d'aqueduc, mais servi ou alimenté par le réseau municipal	625 \$
-	EGO-09	Par logement branché à un réseau privé d'égout, mais servi ou alimenté par le réseau municipal	475 \$
190	EAU-12	Pour le château, si relié au réseau d'aqueduc	3 950 \$
-	EGO-12	Pour le château, si relié au réseau d'égout	3 950 \$

La portion du camp musical (tenant lieu de taxes) est répartie à l'ensemble de la Municipalité en se basant sur le nombre de chambres (taux de **logement**).

Article 3.3 Secteur Moulin / Morgan

Une compensation est imposée et prélevée annuellement, des propriétaires ou des occupants des immeubles du secteur Moulin / Morgan prévue à l'annexe « D » pour la vidange des fosses septiques pour l'interception des eaux usées, pour les propriétaires desservis par le réseau d'égout du Village, selon la tarification suivante :

120	REG723 Vidange S	Pour la vidange des fosses utilisées de façon saisonnière	43 \$	Unité
115	REG723 Vidange P	Pour la vidange des fosses utilisées de façon permanente	86 \$	Unité
		Frais supplémentaires si le propriétaire a omis de préparer son terrain pour permettre la vidange	65 \$	Par visite

Cette taxe est imposée en vertu des règlements no 723 et 723-1.

Les compensations imposées pour la consommation de l'eau potable et le traitement des eaux usées sont exigibles, que le contribuable **utilise ou non ces services**, lorsque la Municipalité fournit ou est prête à fournir les services d'aqueduc et d'égout.

La taxe d'eau et la compensation pour l'égout, décrétées par le présent règlement, s'appliquent aux secteurs desservis, tant aux usagers actuels qu'aux usagers futurs.

Les raccordements entre le maître tuyau et toute propriété privée sont effectués à la charge de l'usager du service d'aqueduc et d'égout, conformément au règlement de la tarification des biens et services municipaux.

ARTICLE 4 COMPENSATION POUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Article 4.1 Collecte générale

Une compensation est imposée et prélevée pour la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles de tous les propriétaires ou occupants d'un immeuble imposable, que lesdits propriétaires s'en servent ou non, ou que les immeubles ou parties d'immeubles soient occupés ou non, et sera facturée en début d'année selon la tarification suivante :

45	Par logement , immeuble agricole, commerce ou autre bâtiment desservi, pour la collecte des matières résiduelles (ordure et compost)	255 \$
	Pour la fourniture initiale (construction neuve) et/ou le remplacement ou l'ajout d'un bac (livraison incluse) pour le bac d'ordures et de compost. Le bac de recyclage est gratuit.	110 \$ / bac Non taxable

	N.B. Ce montant est payable au département de la taxation lorsque la maison est construite et la MRC fait la livraison des bacs après le paiement.	
46	Lorsque la Municipalité exige un conteneur au lieu de plusieurs bacs, il n'y a pas de taxes selon le nombre de logements ou locaux, mais seulement une (1) taxe de 255 \$ et une charge de conteneur.	Taxe fixe annuelle

Les maisons intergénérationnelles qui n'ont qu'un bac pour les deux (2) logements seront facturées pour un (1) logement.

En plus de la compensation précédente (composante de base), les industries, commerces et institutions (ICI) feront l'objet d'une tarification annuelle distincte, selon les contenances et les fréquences des levées.

À partir de 2026, la municipalité est tenue d'appliquer les grilles de tarification pour les ICI qui ont été établies par la MRC des Pays-d'en-Haut, laquelle détient la compétence pour la gestion des matières résiduelles (GMR). Les grilles de tarification de la MRC couvrent la composante service (collecte et traitement) liée à la collecte des matières résiduelles, tandis que la composante de base de la tarification des GMR demeure sous la responsabilité de la municipalité.

À noter que les grilles de tarification de la MRC couvrent les déchets ultimes et les matières organiques. La collecte et le traitement des matières recyclables demeurent exempts de toute tarification.

Les ICI de la municipalité sont facturés selon la capacité du ou des contenants (bac, conteneur à chargement frontal et conteneur semi-enfouis ou CSE) utilisés pour la collecte des déchets ultimes et celle des matières organiques.

À ces tarifs s'ajoutent les taxes de vente applicables.

Voir les Grilles de tarification en Annexe « E ».

ARTICLE 5 TAXES RELATIVES À L'ENTRETIEN DE CERTAINS CHEMINS PRIVÉS

Une compensation est imposée et prélevée des propriétaires ou des occupants sur tous les immeubles imposables, construits ou non, ayant front sur les chemins privés décrits aux annexes « A », « B » et « C », selon la tarification suivante, conformément aux critères prévus aux règlements no 820 et 820-1 :

a) Chemins prévus à l'annexe « A »

60	D4 et D6	Pour le déneigement et l'épandage d'abrasif (sable)	400 \$	unité
----	----------	---	--------	-------

b) Chemins prévus à l'annexe « B » (de la Rive et Bellevue)

61	D9	Pour le déneigement et l'épandage d'abrasif (sable)	260 \$	unité
----	----	---	--------	-------

c) Chemins prévus à l'annexe « C »

55	ABAT2	Pour un épandage unique d'abat-poussière, incluant deux (2) passages de niveleuse	120 \$	par logement
----	-------	---	--------	---------------------

Tous les travaux d'entretien que la Municipalité effectue pour qu'ils soient convenablement carrossables afin de fournir les services de déneigement et d'épandage d'abat-poussière des chemins décrits dans les annexes « A », « B » et « C » seront supportés par les propriétaires ou les occupants sur tous les immeubles imposables, construits ou non, ayant front sur les chemins privés décrits aux annexes « A », « B » et « C », et ce, selon le coût réel des travaux effectués.

ARTICLE 6 TARIFICATION POUR FRAIS DE GESTION (Code 35)

Une compensation annuelle de **30 \$** est imposée et prélevée de tous les propriétaires ou occupants des immeubles imposables, construits ou non, pour les frais administratifs, conformément aux critères prévus au règlement no **818**.

Cette taxe est annuelle et non divisible donc pas de prorata.

ARTICLE 7 COMPENSATION POUR LES OPÉRATIONS DE PLEIN AIR SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD (Mont Avalanche et PASAD) (Code 40)

Une compensation de **65 \$** est imposée et prélevée des propriétaires ou occupants de tous les immeubles imposables, construits ou non, afin de supporter les opérations de la station du Mont Avalanche et du Centre Plein Air.

Cette taxe est annuelle et non divisible, donc pas de prorata.

ARTICLE 8 TAXE VERTE

Taxe foncière imposée et prélevée annuellement par la Municipalité auprès des propriétaires des immeubles imposables situés sur le territoire de la Municipalité pour le service d'accès à l'Écocentre, selon la tarification et les modalités en vigueur déterminées annuellement par règlement décrétant l'imposition de taxes et tarifs

Une compensation est imposée et prélevée annuellement des propriétaires ou des occupants des immeubles imposables pour le service de l'Écocentre, selon la tarification suivante, conformément aux critères prévus, en vertu de tout règlement municipal.

50	Par logement résidentiel, commercial, industriel et agricole, à l'exception des unités d'évaluation composées d'un ou plusieurs terrains vacants, le tout permettant le dépôt de 6 unités * de matériaux non exonérés par année, tel que défini au règlement no 877	45 \$
51	Par unité d'évaluations composées d'un ou plusieurs terrains vacants (paiement selon règlement Eco-Centre)	20 \$

Cette taxe est imposée conformément aux critères prévus en vertu du règlement municipal no 877 concernant l'accès et la gestion de l'écocentre.

ARTICLE 9 TAXES D'INFRASTRUCTURES ET TAXES RELATIVES À L'AMÉLIORATION ET À LA MUNICIPALISATION DES CHEMINS

Une taxe spéciale aux taux déterminés dans le tableau suivant est, par le présent règlement, imposée et sera prélevée sur tous les immeubles imposables desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égouts, pour tous les secteurs, ou qui bénéficient des améliorations et de la municipalisation des chemins, selon les bassins de taxation dans les divers règlements en vigueur :

Code	No REG	Descriptions	Taux \$	Unité
140	663 (E)	Mise aux normes aqueduc Saint-Denis	0.19968 \$	/100 \$ éval.
662-17	662 À E	Plan & devis aqueduc Village (662E)	0.00044 \$	/100 \$ éval.
662-27	662 À F	Plan & devis aqueduc Village (662F)	0.05714 \$	mètre
662-26	662 À S	Plan & devis aqueduc Village (662S)	0.00092 \$	mètre carré
666-17	666 E	Intercepteur égout Moulin (666 E)	0.06066 \$	/100 \$ éval.
666-27	666 F	Intercepteur égout Moulin (666 F)	5.30543 \$	mètre
666-26	666 S	Intercepteur égout Moulin (666 S)	0.11376 \$	mètre carré
667-17	667 E	Station égout Morgan (667 E)	0.00570 \$	/100 \$ éval.
667-27	667 F	Station égout Morgan (667 F)	1.08917 \$	mètre
667-26	667 S	Station égout Morgan (667S)	0.01662 \$	mètre carré
668-17	668 E	Intercepteur commun Moulin-Morgan (668 E)	0.00699 \$	/100 \$ éval.
668-27	668 F	Intercepteur commun Moulin-Morgan (668 F)	1.19532 \$	mètre
668-26	668 S	Intercepteur commun Moulin-Morgan (668 S)	0.01914 \$	mètre carré
669-17	669 E	Usine eau usée Village (669 E)	0.00001 \$	/100 \$ éval.
669-27	669 F	Usine eau usée Village (669 F)	0.12949 \$	mètre
669-26	669 S	Usine eau usée Village (669 S)	0.00248 \$	mètre carré
690-17	690 E	Mise aux normes aqueduc Village (690 E)	0.00668 \$	/100 \$ éval.
690-27	690 F	Mise aux normes aqueduc Village (690 F)	0.87765 \$	mètre
690-26	690 S	Mise aux normes aqueduc Village (690 S)	0.01408 \$	mètre carré
832	832-1 U	Aqueduc du Village Phase 3	480.23 \$	unité
920	920 (S)	Avenue A-Bertrand (920 S)	0.00762 \$	superficie
145	730 (E) St-Denis	Travaux St-Denis Phase 1 (prendre solde disponible 55-915-02-638)	0.02536 \$	Éval.
785-17	785 E Chen/Ch.	Travaux Chenonceau Chambord	0.01657 \$	éval.

785-99	785 U Chen/Ch.	Travaux Chenonceau Chambord	148.88 \$	unité
80	787 U Hon	Hon. Conception/prolongation Réseaux Rte 329	142.78 \$	unité
825	825 (E)	Reconstruction St-Denis Phase 2	0.191489 \$	/100\$ éval.
826	826 (E)	Réservoir eau potable + PEEP Saint-Denis	0.20844 \$	/100 \$ éval.
139	847 U NC	Mise aux normes chemin Val des Monts -R847	121.39 \$	unité
138	847 U C	Mise aux normes chemin Val des Monts -R847	242.77 \$	unité
137	892 (U 1)	Travaux Lac Trois-Frères – Non construit	46.88 \$	unité
136	892 (U 2)	Travaux Lac Trois-Frères - Construit	93.76 \$	unité
799-17	799 (E)	Télémetrie et prise d'eau	0.022759 \$	/100\$ éval.
68-	(U)	Chemin du Cap	4 590.00 \$	unité
857	857 (E)	Barrage Iroquois	0.161792 \$	évaluation

U (unité), E (évaluation), F (frontage), TD (terrain desservi), TND (terrain non desservi), M/C (maison ou construit), NC (non construit), S (superficie)

ARTICLE 10 MODALITÉS DE PAIEMENT

Les taxes et compensations sont imposées pour la période s'échelonnant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 inclusivement.

Les taxes et compensations imposées par le présent règlement sont payables par le(s) propriétaire(s) de(s) l'immeuble(s) avec priorité sur les propriétés, au même titre que les autres taxes foncières.

Les taxes et compensations sont dues, exigibles et payables avant les échéances suivantes :

- a) Pour un montant total inférieur ou égal à 300,00 \$ après le trentième (30^e) jour de la date d'envoi de l'avis d'imposition;
- b) Pour un montant total supérieur à 300,00 \$, les taxes et compensations sont payables en cinq (5) versements égaux : le premier versement étant dû et exigible le trentième (30^e) jour qui suit l'expédition de l'avis d'imposition, le second versement étant dû et exigible le 15 mai 2026, le troisième versement étant dû et exigible le 15 juillet 2026, le quatrième versement étant dû et exigible le 15 septembre 2026 et le cinquième versement étant dû et exigible le 15 novembre 2026;
- c) Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, le solde de ce versement devient immédiatement exigible.

Toutes les taxes et les compensations tenant lieu de taxes et toute autre tarification portée au compte de taxes et les arrérages de taxes et les arrérages des compensations tenant lieu de taxes et tous les autres arrérages de tarification portés au compte de taxes porteront intérêt à 12 % l'an calculé sur le seul montant du versement échu exigible, le tout établi en vertu des articles 981 du *Code municipal* et 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., ch. F-2.1) à partir du 1^{er} janvier 2026.

Tout remboursement de taxes inférieur à 100 \$, prévu à l'article no 245 et les suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, est crédité au compte de taxes seulement.

À la suite du dernier versement annuel effectué, un reçu confirmant le solde n'est transmis que si le solde est supérieur à 100 \$.

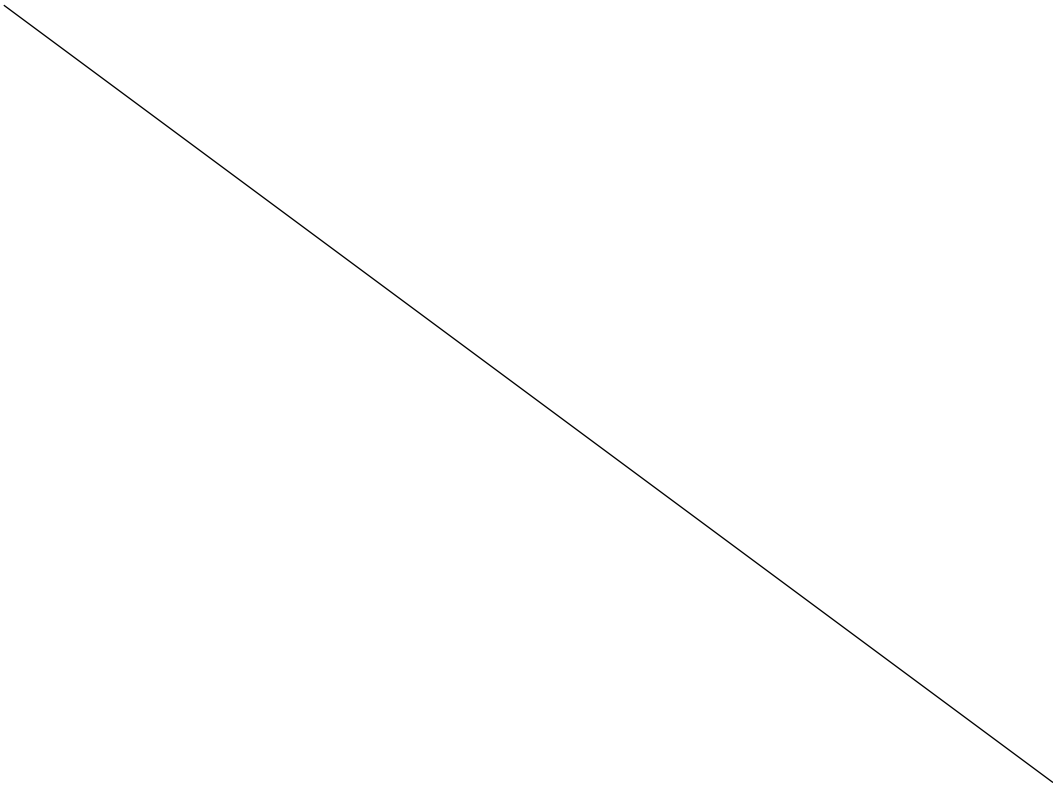
ARTICLE 11 Le présent règlement abroge toutes dispositions antérieures inconciliables.

ARTICLE 12 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Alexandre Sarrazin
Maire

Réal Brassard
Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion :	15 janvier 2026
Adoption du projet de règlement :	15 janvier 2026
Adoption du règlement :	22 janvier 2026
Avis de promulgation :	xx janvier 2026



CHEMINS PRIVÉS DÉNEIGÉS PAR LA MUNICIPALITÉ
Liste et descriptions techniques des chemins privés déneigés

KM	CHEMINS PRIVÉS	DOSSIERS	MAISON	TERRAINS	DÉTAILS
0,42	Camélia :	14	11	3	Tout le chemin à l'expection des lots 2 826 233 et 2 826 234 (0 à 216 inclusivement)
0,30	Cap, du :	4	4	0	À partir de l'intersection du chemin du Village jusqu'au 1572 inclusivement,
0,16	Charmille, de la :	6	4	2	Tout le chemin portant la désignation cadastrale 4 125 825
0,48	Clairière, de la :	26	21	5	Tout le chemin
0,10	Corniche, de la :	4	3	1	À partir de l'intersection du chemin de Mont-Howard jusqu'au 122
0,85	De Bellefeuille :	27	20	7	Tout le chemin
0,05	E,-Bellefleur (à droite)	3	3	0	La rue portant la désignation cadastrale 3959778
0,87	Héritage :	18	8	10	Lots 2826229, 2826230, 3522275
0,66	Jamboree, du :	29	22	7	Tout le chemin
0,33	Lac-du-Cœur, du :	27	15	12	À partir de l'intersection du Marais jusqu'au 532 inclusivement
0,65	Lacs-Boisés, des:	17	9	8	À partir du 320 jusqu'à la fin du chemin
0,05	Luzern :	3	3	0	Les numéros civiques : 2592, 2599, 2607
0,23	Mont-Howard, de :	4	2	2	Le chemin portant la désignation cadastrale 3959811
0,32	Moulin, du :	16	15	1	Tout le chemin
0,16	Normand-Beaulieu :	7	6	1	À partir de l'intersection Val-des-Monts jusqu'au 143 inclusivement
0,08	Orion :	2	2	0	Les désignations cadastrales 3959868 et 3959741
0,82	Trembles, Epinettes, Sorbiers, Plainnes :	9	9	0	Coin des Plainnes et des Trembles : 15 des Epinettes, 169 des Plainnes, 91 des Sorbiers et 200, 594, 600,608, 616, 632, 641 des Trembles
	R-Pagé	5	5	0	Les 5 adresses
6,53		221	162	59	

Vérifié par les départements de la taxation et des travaux publics le 26 novembre 2025.

Annexe "B" du Règlement n° 949

CHEMINS PRIVÉS DÉNEIGÉS À CONTRAT
Liste et descriptions techniques des chemins privés

KM	CHEMINS PRIVÉS	DOSSIER S	DÉTAILS
0,50	Bellevue		Du 140 au 301, chemin Bellevue
			La côte avant le 137 jusqu'à l'intersection du chemin Bellevue et la portion devant le 25, 43 et 51
0,25	de la Rive		chemin de la Rive
0,75	TOTAL	36	
	Propriétés municipales	6	
	Propriétés taxables	30	

Vérifié par les départements de la taxation et des travaux publics le 26 novembre 2025.

Annexe "C" du Règlement n° 949

CHEMINS PRIVÉS
Épandage d’abat-poussière sur les chemins privés
incluant deux (2) passages de niveleuse

ID	Noms des chemins municipaux	KM de chlorure de calcium (+-)	Numéros civiques affectés
1	Camélia	0,15	0 à 144
2	Cap, du	0,24	0 à 1572
3	Normand-Beaulieu	0,12	107, 127 à 143
4	Clairière, de la	0,48	Tous
5	Bellefeuille, de	0,90	Tous
6	Jamboree, du	0,66	Tous
7	Lac-du-Cœur, du	0,57	388 à 532
8	Lacs-Boisés, des	0,65	320 à 550
9	Luzern	0,05	2592, 2599, 2607
10	Moulin, du	0,32	Tous
	TOTAL :	4.14	

Vérifié par les départements de la taxation et des travaux publics le 26 novembre 2025.

Annexe "D" du Règlement n° 949
Vidange des fosses septiques pour l'interception des eaux usées
Secteur Moulin/Morgan

	Matricule	No civique	Voie publique	Occupation	2026
1	4292-12-7389	17	AMBOISE	Saisonnière	43 \$
2	4292-13-5223	27	AMBOISE	Saisonnière	43 \$
3	4292-13-6953	35	AMBOISE	Saisonnière	43 \$
4	4292-23-0763	47	AMBOISE	Saisonnière	43 \$
5	4292-23-3692	55	AMBOISE	Saisonnière	43 \$
6	4292-33-0754	60	AMBOISE	Annuelle	86 \$
7	4292-23-7391	67	AMBOISE	Saisonnière	43 \$
8	4291-37-3826	21	BEAUNE	Saisonnière	43 \$
9	4291-47-0829	28	BEAUNE	Annuelle	86 \$
10	4291-37-4159	29	BEAUNE	Saisonnière	43 \$
11	4291-37-9174	34	BEAUNE	Saisonnière	43 \$
12	4291-37-6372	37	BEAUNE	Annuelle	86 \$
13	4292-42-7538	26	BLOIS	Saisonnière	43 \$
14	4292-43-6927	33	BLOIS	Annuelle	86 \$
15	4292-53-0721	37	BLOIS	Saisonnière	43 \$
16	4292-52-2383	50	BLOIS	Saisonnière	43 \$
17	4291-08-4797	190	CHAMBORD	Saisonnière	43 \$
18	4291-09-4610	192	CHAMBORD	Saisonnière	43 \$
19	4291-09-4623	196	CHAMBORD	Saisonnière	43 \$
20	4291-09-4936	198	CHAMBORD	Saisonnière	43 \$
21	4291-09-5349	202	CHAMBORD	Annuelle	86 \$
22	4291-09-6260	204	CHAMBORD	Saisonnière	43 \$
23	4291-09-7366	208	CHAMBORD	Saisonnière	43 \$
24	4291-09-8572	210	CHAMBORD	Saisonnière	43 \$
25	4291-19-0774	214	CHAMBORD	Annuelle	86 \$
26	4291-19-1977	216	CHAMBORD	Saisonnière	43 \$
27	4291-13-3276	220	CHAMBORD	Saisonnière	43 \$

28	4291-19-4481	222	CHAMBORD	Annuelle	86 \$
29	4291-19-5782	226	CHAMBORD	Saisonnière	43 \$
30	4291-19-6888	228	CHAMBORD	Saisonnière	43 \$
31	4291-19-8288	232	CHAMBORD	Saisonnière	43 \$
32	4291-19-9394	234	CHAMBORD	Saisonnière	43 \$
33	4292-10-1066	275	CHAMBORD	Saisonnière	43 \$
34	4292-20-1605	280	CHAMBORD	Annuelle	86 \$
35	4292-20-0187	285	CHAMBORD	Saisonnière	43 \$
36	4292-20-7816	294	CHAMBORD	Saisonnière	43 \$
37	4292-21-5004	295	CHAMBORD	Annuelle	86 \$
38	4292-30-0821	300	CHAMBORD	Saisonnière	43 \$
39	4292-30-6649	320	CHAMBORD	Saisonnière	43 \$
40	4292-33-7780	17	CHANTILLY	Saisonnière	43 \$
41	4292-43-4947	38	CHANTILLY	Saisonnière	43 \$
42	4292-43-3976	44	CHANTILLY	Saisonnière	43 \$
43	4292-43-1192	50	CHANTILLY	Annuelle	86 \$
44	4292-00-3175	136	CHENONCEAU	Annuelle	86 \$
45	4292-01-6066	155	CHENONCEAU	Annuelle	86 \$
46	4292-11-0278	165	CHENONCEAU	Saisonnière	43 \$
47	4292-11-3595	175	CHENONCEAU	Annuelle	86 \$
48	4292-21-0554	186	CHENONCEAU	Annuelle	86 \$
49	4292-12-6815	187	CHENONCEAU	Saisonnière	43 \$
50	4292-21-6284	190	CHENONCEAU	Saisonnière	43 \$
51	4292-22-0452	191	CHENONCEAU	Saisonnière	43 \$
52	4292-33-5061	237	CHENONCEAU	Saisonnière	43 \$
53	4292-41-7480	443	CHENONCEAU	Saisonnière	43 \$
54	4292-31-7544	456	CHENONCEAU	Saisonnière	43 \$
55	4292-41-8829	461	CHENONCEAU	Saisonnière	43 \$

56	4292-40-0866	462	CHENONCEAU	Annuelle	86 \$
57	4292-50-3164	475	CHENONCEAU	Annuelle	86 \$
58	4292-40-5445	480	CHENONCEAU	Annuelle	86 \$
59	4292-40-9648	482	CHENONCEAU	Saisonnière	43 \$
60	4192-55-5790	103	FORGE EST	Saisonnière	43 \$
61	4192-55-5714	112	FORGE EST	Annuelle	86 \$
62	4192-55-8608	120	FORGE EST	Annuelle	86 \$
63	4192-65-1601	128	FORGE EST	Annuelle	86 \$
64	4192-65-6908	130	FORGE EST	Annuelle	86 \$
65	4192-45-5025	111	FORGE OUEST	Annuelle	86 \$
66	4191-98-6533	590	MORGAN	Annuelle	86 \$
67	4291-17-3282	603	MORGAN	Saisonnière	43 \$
68	4291-17-4469	605	MORGAN	Saisonnière	43 \$
69	4291-17-5060	607	MORGAN	Annuelle	86 \$
70	4291-17-5650	611	MORGAN	Annuelle	86 \$
71	4291-17-6240	613	MORGAN	Annuelle	86 \$
72	4291-16-6886	621	MORGAN	Saisonnière	43 \$
73	4291-37-0115	693	MORGAN	Annuelle	86 \$
74	4291-37-2809	701	MORGAN	Saisonnière	43 \$
75	4291-46-3395	773	MORGAN	Saisonnière	43 \$
76	4291-46-6564	787	MORGAN	Saisonnière	43 \$
77	4291-46-8844	795	MORGAN	Saisonnière	43 \$
78	4291-55-2897	805	MORGAN	Saisonnière	43 \$
79	4291-56-9011	835	MORGAN	Annuelle	86 \$
80	4291-67-3610	851 / 853	MORGAN	Annuelle 2 adresses - 1 fosse	86 \$
81	4291-67-6945	865	MORGAN	Annuelle	86 \$
82	4291-77-1145	873	MORGAN	Saisonnière	43 \$

83	4291-77-5745	885	MORGAN	Saisonnière	43 \$
84	4291-87-0540	903	MORGAN	Saisonnière	43 \$
85	4291-87-5035	929	MORGAN	Annuelle	86 \$
86	4291-87-9443	941	MORGAN	Annuelle	86 \$
87	4291-97-3273	955	MORGAN	Saisonnière	43 \$
88	4291-98-5721	965	MORGAN	Annuelle	86 \$
89	4291-98-5773	975	MORGAN	Saisonnière	43 \$
90	4291-99-1103	987	MORGAN	Saisonnière	43 \$
91	4391-08-3406	996	MORGAN	Saisonnière	43 \$
92	4391-08-2154	1008	MORGAN	Annuelle	86 \$
93	4391-09-2416	1020	MORGAN	Saisonnière	43 \$
94	4391-09-4558	1036	MORGAN	Annuelle	86 \$
95	4291-99-0054	1037	MORGAN	Annuelle	86 \$
96	4391-09-4098	1040	MORGAN	Saisonnière	43 \$
97	4392-00-4241	1048	MORGAN	Annuelle	86 \$
98	4392-00-4282	1056	MORGAN	Annuelle	86 \$
99	4392-01-2014	1064	MORGAN	Annuelle	86 \$
100	4292-91-9956	1068	MORGAN	Annuelle	86 \$
101	4292-90-5859	1090	MORGAN	Annuelle 1 adresse - 2 fosses	172 \$
102	4292-81-8468	1100	MORGAN	Saisonnière	43 \$
103	4192-44-8771	116	MOULIN	Annuelle	86 \$
104	4192-54-2857	124	MOULIN	Annuelle	86 \$
105	4291-54-5447	136	MOULIN	Annuelle	86 \$
106	4192-64-0733	142	MOULIN	Annuelle	86 \$
107	4192-64-5717	156	MOULIN	Saisonnière	43 \$
108	4192-64-9580	161	MOULIN	Annuelle	86 \$
109	4192-74-1860	165	MOULIN	Annuelle	86 \$

110	4192-74-0626	172	MOULIN	Annuelle	86 \$
111	4192-74-5844	175	MOULIN	Annuelle	86 \$
112	4192-74-4610	176	MOULIN	Saisonnière	43 \$
113	4192-74-8137	183	MOULIN	Annuelle	86 \$
114	4192-73-9075	186	MOULIN	Saisonnière	43 \$
115	4192-84-0634	189	MOULIN	Saisonnière	43 \$
116	4192-56-1026	1500	TOUR DU LAC	Saisonnière	43 \$
117	4192-45-9190	1508	TOUR DU LAC	Annuelle	86 \$
118	4192-55-1923	1513	TOUR DU LAC	Annuelle	86 \$

Vérifié par les départements de la taxation et des travaux publics le 17 décembre 2025.

Vidange des fosses septiques / Secteur Moulin Morgan

Annuelles (code 115) 52 à 86 \$ /Fosse

Saisonnières (code 120) 66 à 43 \$ /Fosse

Annexe "E" du Règlement n° 949
Grilles de tarification des matières résiduelles pour ICI

COMPOSANTE SERVICE -ICI - Coûts en fonction du volume et des fréquences de collectes. Bac(s), conteneur à chargement avant (CCA) & conteneur semi-enfouis à chargement par grue (CSE) DÉCHETS - 2026																
Fréquence des collectes - Déchets (choix du ICI)																
BAC(S), Conteneurs & CSE*	2 COLLECTES PAR SEMAINE				1 COLLECTE PAR SEMAINE				1 COLLECTE PAR 2 SEMAINES				1 COLLECTE PAR 4 SEMAINES			COLLECTE SUPPLÉMENTAIRE
	TOUTE L'ANNÉE	PÉRIODE ESTIVALE	PÉRIODE HIVERNALE		TOUTE L'ANNÉE	PÉRIODE ESTIVALE	PÉRIODE HIVERNALE		TOUTE L'ANNÉE	PÉRIODE ESTIVALE	PÉRIODE HIVERNALE		TOUTE L'ANNÉE	PÉRIODE ESTIVALE	PÉRIODE HIVERNALE	FACTURÉE PAR LA MRC
\$ Unit. / BAC (360 L) ATTENTION : OPTION 1 OU OPTION 2 Max. 6 bacs									232 \$ OPTION 1	101 \$ + HIVER OPTION 2					43 \$ + ÉTÉ OPTION 2	
CCA 2 V ³	3 172 \$	1 464 \$	1 708 \$		1 586 \$	732 \$	854 \$		793 \$	366 \$	427 \$	396 \$	183 \$	213 \$		95 \$
CCA 4 V ³	6 343 \$	2 928 \$	3 416 \$		3 172 \$	1 464 \$	1 708 \$		1 586 \$	732 \$	854 \$	793 \$	366 \$	427 \$		120 \$
CCA 6 V ³	9 515 \$	4 391 \$	5 123 \$		4 757 \$	2 196 \$	2 562 \$		2 379 \$	1 098 \$	1 281 \$	1 189 \$	549 \$	640 \$		150 \$
CCA 8 V ³	12 687 \$	5 855 \$	6 831 \$		6 343 \$	2 928 \$	3 416 \$		3 172 \$	1 464 \$	1 708 \$	1 586 \$	732 \$	854 \$		181 \$
CCA 10 V ³	15 858 \$	7 319 \$	8 539 \$		7 929 \$	3 660 \$	4 270 \$		3 965 \$	1 830 \$	2 135 \$	1 982 \$	915 \$	1 067 \$		215 \$
CSE 1000 L *	2 074 \$	957 \$	1 117 \$		1 037 \$	479 \$	558 \$		519 \$	239 \$	279 \$	259 \$	120 \$	140 \$		215 \$
CSE 1300 L *	2 697 \$	1 245 \$	1 452 \$		1 348 \$	622 \$	726 \$		674 \$	311 \$	363 \$	337 \$	156 \$	181 \$		215 \$
CSE 3000 L *	6 223 \$	2 872 \$	3 351 \$		3 111 \$	1 436 \$	1 675 \$		1 556 \$	718 \$	838 \$	778 \$	359 \$	419 \$		215 \$
CSE 5000 L *	10 371 \$	4 767 \$	5 584 \$		5 185 \$	2 393 \$	2 792 \$		2 593 \$	1 197 \$	1 396 \$	1 296 \$	598 \$	698 \$		215 \$

Fréquences des collectes - Matières organiques (choix du ICI) - 2026									
BAC(S), Conteneurs & CSE*	1 collecte par 2 semaines (ÉTÉ) & 1 collecte par 4 semaines (HIVER)	1 collecte par semaine ÉTÉ SEULEMENT	1 collecte par semaine (ÉTÉ) & 1 collecte par 2 semaines (HIVER)	1 collecte par semaine (ANNÉE)	2 collectes par semaine (ÉTÉ) & 1 collecte par semaine (HIVER)	1 collecte par 2 semaines (ANNÉE)	1 collecte par semaine HIVER SEULEMENT	Collecte supplémentaire * *	Nettoyage * *
\$ Unit. / BAC (240 L) Max. 8 bacs									
1 CCA 3 V ³	260 \$	329 \$	520 \$	711 \$	1 040 \$	356 \$	383 \$	100 \$	165 \$
1 CCA 4 V ³	347 \$	438 \$	693 \$	948 \$	1 386 \$	474 \$	511 \$	100 \$	165 \$
CSE 800 L *	91 \$	115 \$	182 \$	248 \$	363 \$	124 \$		100 \$	
CSE 1000 L *	114 \$	144 \$	227 \$	310 \$	454 \$	155 \$		100 \$	
CSE 1300 L *	148 \$	186 \$	295 \$	403 \$	589 \$	202 \$		100 \$	
CSE 3000 L *	340 \$	429 \$	679 \$	930 \$	1 358 \$	465 \$		100 \$	

Le terme ÉTÉ est uti
Toutes modificati
* Pour les CSE,

Le terme ÉTÉ est utilisé pour la période estivale (de mai à octobre) et le terme HIVER est utilisé pour la période hivernale (de novembre à avril).
Le terme CCA signifie Conteneur à Chargement Avant et le terme CSE signifie Conteneur Semi-Enfoui.

Résolution
2026-01-16
Réaffectations
budgétaires
2025

6b) Réaffectations budgétaires de janvier à décembre 2025

ATTENDU QUE les articles no 961.1 et 1066.1 du Code municipal du Québec permettent au conseil municipal de déléguer à certains fonctionnaires de la Municipalité, le pouvoir d'autoriser certaines dépenses;

ATTENDU QUE le règlement no 803-2 de la Municipalité, établissant les règles applicables en ce qui a trait à l'administration des finances, de la délégation du pouvoir de dépenser, prévoit aux articles 6,7, et 9, que la directrice des finances soit autorisée à effectuer des transferts de crédits budgétaires à l'intérieur de son service pour en assurer un bon fonctionnement;

ATTENDU QU'à la suite des réaffectations budgétaires, le directeur général ou la directrice des finances soumet un rapport au conseil municipal pour les informer;

ATTENDU QUE la liste des réaffectations budgétaires au cours de l'année 2025, spécifiquement jusqu'au 31 décembre 2025, se retrouve en annexe « A »;

Il est proposé par le conseiller Bernard Côté
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise la directrice des finances à amender le budget original 2025 selon la liste des réaffectations budgétaires indiquées en annexe « A ».

ADOPTÉE

Résolution
2026-01-17
Acceptation
tarification
SPCA

6c) Acceptation de la tarification 2026 de la SPCA Laurentides-Lanaudière

ATTENDU l'entente de 5 ans intervenue en mars 2022 entre la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard et la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux des Laurentides-Lanaudière (SPCALL);

ATTENDU QUE chaque année, les tarifs sont indexés au taux annuel en vigueur et que les frais mensuels sont calculés selon le dernier décret de la population;

ATTENDU QUE la SPCALL a présenté sa tarification pour l'année 2026;

Il est proposé par le conseiller Bernard Côté
et résolu unanimement;

Que le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la tarification 2026 telle que présentée.

ADOPTÉE

Résolution
2026-01-18
Fin probation
journalier

6d) Fin de probation - Journalier

ATTENDU QUE monsieur Alexandre Doucet-Grenier a été embauché au poste de journalier le 29 juillet 2025, suivant le procès-verbal du 22 août 2025;

ATTENDU QUE suivant la convention collective des cols bleus en vigueur Monsieur Doucet-Grenier est soumis à une période de probation de 1040 heures de travail;

ATTENDU QUE Monsieur Doucet-Grenier complétera sa période de probation en janvier 2026;

ATTENDU l'évaluation favorable et la recommandation de la contremaîtresse des travaux publics;

Il est proposé par le conseiller Daniel L'Heureux et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard confirme la réussite de la période de probation de monsieur Alexandre Doucet-Grenier dans son poste de journalier et que sa permanence devienne effective à compter de ses 1040 heures de travail complétées, et ce, selon la convention collective des cols bleus en vigueur;

QUE tous les avantages sociaux lui soient accordés à la fin de sa période de probation.

ADOPTÉE

Résolution
2026-01-19
Fin probation
préposé
écocentre

6e) Fin de probation – Préposé à l'écocentre

ATTENDU QUE monsieur Sébastien Bernard Francis Esnault a été embauché au poste de préposé à l'écocentre le 23 juillet 2025, suivant le procès-verbal du 22 août 2025;

ATTENDU QUE suivant la convention collective des cols bleus en vigueur Monsieur Esnault est soumis à une période de probation de 1040 heures de travail;

ATTENDU QUE Monsieur Esnault complétera sa période de probation en janvier 2026;

ATTENDU l'évaluation favorable et la recommandation du directeur des travaux publics;

Il est proposé par le conseiller Daniel L'Heureux et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard confirme la réussite de la période de probation de monsieur Sébastien Bernard Francis Esnault dans son poste de préposé à l'écocentre et que sa permanence devienne effective à compter de ses 1040 heures de travail complétées, et ce, selon la convention collective des cols bleus en vigueur.

ET QUE tous les avantages sociaux lui soient accordés à la fin de sa période de probation.

ADOPTÉE

Rapport
d'effectif

6f) Dépôt du rapport d'effectifs par le directeur général et greffier-trésorier

- 1. Maude Legal
Commis-Comptable
Temps plein, permanent (en probation)
Date d'embauche : 26 janvier 2026

2. Johanne Pelletier
Commis administration
Classe 6
Temps plein, permanent (en probation)
Embauche : 5 janvier 2026

7. COMMUNICATIONS

8. TRAVAUX PUBLICS

Avis de
motion projet
reg n° 935-1

8a) Avis de motion du projet de règlement n° 935-1 modifiant le règlement n° 935 régissant l'utilisation de l'eau potable, les branchements au réseau d'aqueduc, les entrées d'eau ainsi que l'arrosage

Avis de motion est donné par la conseillère Julie Nadon qu'à une prochaine séance du conseil municipal, le projet de règlement n° 935-1 modifiant le règlement n° 935 régissant l'utilisation de l'eau potable, les branchements au réseau d'aqueduc, les entrées d'eau ainsi que l'arrosage, sera adopté.

Le présent projet de règlement peut être consulté par toute personne, vu son dépôt séance tenante, et est disponible à l'Hôtel de Ville de la Municipalité.

Résolution
2026-01-20
Adoption
projet reg n°
935-1

8b) Dépôt du projet de règlement n° 935-1 modifiant le règlement n° 935 régissant l'utilisation de l'eau potable, les branchements au réseau d'aqueduc, les entrées d'eau ainsi que l'arrosage

Madame la conseillère, Julie Nadon, dépose et procède à une explication sommaire du projet de règlement n° 935-1 modifiant le règlement n° 935 régissant l'utilisation de l'eau potable, les branchements au réseau d'aqueduc, les entrées d'eau ainsi que l'arrosage.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 935-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 935

- ATTENDU QUE Le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard juge à propos de modifier le règlement 935 ;
- ATTENDU QUE La Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard est régie par le *Code municipal du Québec (c. 27.1)* et que la procédure d'adoption du présent règlement doit être conforme aux dispositions de celui-ci ;
- ATTENDU QU' Un avis de motion a été donné par la conseillère Julie Nadon lors de la séance ordinaire du 22 janvier 2026;
- ATTENDU QUE Les membres du conseil municipal présents déclarent avoir lu le projet de règlement numéro 935-1 et qu'une dispense de lecture soit faite, vu le dépôt du projet de règlement ;

Il est proposé par la conseillère Julie Nadon
et résolu à l'unanimité :

QUE le projet de règlement numéro 935-1 modifiant le règlement numéro 935 soit adopté, que soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : Le dernier alinéa de l'article 17 du règlement 935 est abrogé et remplacé par les deux alinéas suivants :

« Un permis distinct est exigé par branchement.

Aux fins de l'application du troisième alinéa du présent article, le terme 'branchement' désigne tout tuyau ou tout ensemble de tuyaux installés sur une propriété privée dans une tranchée souterraine, reliant ou destiné à relier un bâtiment au réseau d'aqueduc et/ou d'égouts. Chaque tranchée constitue un branchement distinct. »

ARTICLE 3 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Alexandre Sarrazin,
Maire

Réal Brassard,
Directeur général et greffier-trésorier

CALENDRIER D'ADOPTION

- 1. Avis de motion : 22 janvier 2026
- 2. Adoption du projet de règlement : 22 janvier 2026
- 3. Adoption du règlement :
- 4. Avis public d'entrée en vigueur :

Résolution
2026-01-21
Octroi contrat
plomberie

8c) Octroi d'un contrat de gré à gré pour la plomberie à l'hôtel de ville

ATTENDU QUE la Municipalité désire procéder à l'octroi d'un contrat pour refaire la conduite d'égout principale sous l'hôtel de ville et refaire une nouvelle salle de bain au sous-sol dû à l'obligation de démolir celle-ci pour effectuer les travaux de plomberie;

ATTENDU QUE la Municipalité a contacté par invitation trois (3) compagnies de plomberie le 15 décembre 2025;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une (1) soumission selon les résultats suivants :

Compagnie	Prix avant taxes	Prix taxes incluses
Les Entreprises Claude Nadeau	50 800.00 \$	58 407.30 \$
Plomberie Danny Potvin	-	
Plomberie et chauffage Légaré	-	

ATTENDU QUE la compagnie Les Entreprises Claude Nadeau s'avère être le seul soumissionnaire ayant répondu à l'invitation;

ATTENDU QUE la compagnie Les Entreprises Claude Nadeau offre ses services à la Municipalité depuis plusieurs années et que la Municipalité se déclare satisfaite des services rendus à ce jour;

ATTENDU QU'UN montant approximatif de 20 000.00 \$ doit être prévu en extra, compte tenu du fait qu'il est impossible de percevoir l'ampleur de la situation visuellement, tant que le plancher ne sera pas ouvert;

Il est proposé par le conseiller Daniel L'Heureux
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accorde le contrat à Les Entreprises Claude Nadeau pour le remplacement de la conduite d'égout et la réfection de la salle de bain au sous-sol, conformément à la soumission reçue le 15 janvier 2026;

QUE le maire et le directeur général et greffier-trésorier, ou en leur absence, la mairesse suppléante et la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis pour la mise en œuvre du contrat.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, Réal Brassard, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 03-600-11-100 (Immo. Bâtiment Administration) après un transfert de 78 407.30 \$ à partir du code budgétaire 55-991-10-001 (surplus non affecté) pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Réal Brassard, directeur général et greffier-trésorier

Le 22 janvier 2026

ADOPTÉE

9. ENVIRONNEMENT

10. URBANISME

Dépôt des
tableaux
comparatifs
de décembre
2025.

10a) Dépôt des tableaux comparatifs des demandes de permis du service de l'urbanisme et du service de l'environnement pour le mois de décembre 2025.

La conseillère Julie Nadon dépose devant le conseil municipal les rapports comparatifs par regroupement de types de permis pour le mois de décembre 2025.

Résolution
2026-01-22
renouvel.
Mandat CCU

10b)Renouvellement du mandat des membres au Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU QUE le mandat de certains membres du Comité consultatif d'urbanisme est arrivé à échéance et doit être renouvelé par résolution du Conseil municipal;

ATTENDU QUE ces membres sont Élise Monchamp, Louise Quenneville et Richard Gandolfi ;

ATTENDU QUE le règlement n° 915, constituant le Comité consultatif d'urbanisme, prévoit que la durée du mandat des membres est d'au plus deux (2) ans;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de la directrice du service d'urbanisme, daté du 18 décembre 2025;

Il est proposé par la conseillère Julie Nadon
et résolu unanimement;

QUE le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard renouvelle, pour une durée de deux (2) ans, le mandat de Élise Monchamp, Louise Quenneville et Richard Gandolfi, à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard.

ADOPTÉE

Résolution
2026-01-23
DDM n° 2025-
0186
Chemin de
Villandry
lot 4 124 992

10c) Demande de dérogation mineure (n° 2025-0186) Chemin de Villandry (lot 4 124 992)

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n° 2025-0186 vise à régulariser le lot 4 124 992, d'une superficie de 7 802,7 mètres carrés, présentant un frontage à la rue de 6,37 mètres et une profondeur de 50,27 mètres, le lot concerné étant situé en bordure du chemin de Villandry;

ATTENDU QUE l'article 39 du règlement de lotissement n° 635 stipule que : « *Toute opération cadastrale visant la création d'un terrain doit avoir un frontage minimal à la rue, correspondant à la largeur minimale prescrite à la grille des usages et des normes de la zone, prévue au règlement de zonage* ». La grille des usages et des normes de la zone H-041, définie au règlement de zonage n° 634, exige pour le lotissement d'un terrain : « *une largeur minimale de 50 mètres et une profondeur minimale de 60 mètres* »;

ATTENDU QUE les plans et documents soumis incluent : certificat de piquetage (minute n° 17759) préparé le 26 mai 2022 par Peter Rado, arpenteur-géomètre; plan topographique (minute n° 358) préparé le 18 juillet 2023 par Ariel Monger, arpenteur-géomètre ; plan de subdivision (minute n° 9946) de l'ancien lot 31-42 rang 2 préparé le 3 avril 2003 par Jean Godon, arpenteur-géomètre ; permis de lotissement n° 2003-07-09-010 ; acte de servitude préparé le 7 juillet 2004 par Me Jean J. Brossard, notaire, enregistré le 1^{er} septembre 2004, sous le numéro 11 661464 et lettre explicative préparée le 23 novembre 2025 par les propriétaires;

ATTENDU QUE, avant la rénovation cadastrale, le lot 4 124 992 correspondait au lot 31-42 du rang 2, lequel a fait l'objet d'un permis de lotissement délivré le 9 juillet 2003 sous le numéro 2003-07-09-010;

ATTENDU QUE la demande est soumise au règlement no 639 relatif aux dérogations mineures et que les conditions nécessaires à l'octroi de la dérogation mineure sont respectées;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable, lors de sa séance du 11 décembre 2025;

ATTENDU QU'aucun préjudice n'est causé aux propriétés voisines;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil municipal présents ont examiné les documents et plans déposés;

ATTENDU QUE la conseillère municipale Julie Nadon invite les propriétaires et le voisinage immédiat à s'exprimer, s'ils le souhaitent;

ATTENDU QU'aucune personne dans la salle ne s'est exprimée à ce sujet;

Il est proposé par la conseillère Julie Nadon
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de dérogation mineure n° 2025-0186, visant à régulariser le lot 4 124 992, d'une superficie de 7 802,7 mètres carrés, présentant un frontage à la rue de 6,37 mètres et une profondeur de 50,27 mètres.

ADOPTÉE

Résolution
2026-01-24
DDM n° 2025-
0187
Chemin de
Villandry
lot 4 124 993

10d) Demande de dérogation mineure (n° 2025-0187) Chemin de Villandry (lot 4 124 993)

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n° 2025-0187 vise à régulariser le lot 4 124 993, d'une superficie de 8 103,3 mètres carrés, présentant un frontage à la rue de 6,29 mètres et une profondeur de 50,27 mètres, le lot concerné étant situé en bordure du chemin de Villandry;

ATTENDU QUE l'article 39 du règlement de lotissement n° 635 stipule que : « *Toute opération cadastrale visant la création d'un terrain doit avoir un frontage minimal à la rue, correspondant à la largeur minimale prescrite à la grille des usages et des normes de la zone, prévue au règlement de zonage* ». La grille des usages et des normes de la zone H-041, définie au règlement de zonage n° 634, exige pour le lotissement d'un terrain : « *une largeur minimale de 50 mètres et une profondeur minimale de 60 mètres* »;

ATTENDU QUE les plans et documents soumis incluent : certificat de piquetage (minute n° 17759) préparé le 26 mai 2022 par Peter Rado, arpenteur-géomètre; plan topographique (minute n° 358) préparé le 18 juillet 2023 par Ariel Monger, arpenteur-géomètre ; plan de subdivision (minute n° 9946) de l'ancien lot 31-41 rang 2 préparé le 3 avril 2003 par Jean Godon, arpenteur-géomètre ; permis de lotissement n° 2003-07-09-009 ; acte de servitude préparé le 7 juillet 2004 par Me Jean J. Brossard, notaire et enregistré le 1^{er} septembre 2004, sous le numéro 11 661 464 et lettre explicative préparée le 23 novembre 2025 par les propriétaires;

ATTENDU QUE, avant la rénovation cadastrale, le lot 4 124 993 correspondait au lot 31-41 du rang 2, lequel a fait l'objet d'un permis de lotissement délivré le 9 juillet 2003 sous le numéro 2003-07-09-009;

ATTENDU QUE la demande est soumise au règlement no 639 relatif aux dérogations mineures et que les conditions nécessaires à l'octroi de la dérogation mineure sont respectées;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, a émis une recommandation favorable, lors de sa séance du 11 décembre 2025;

ATTENDU QU'aucun préjudice n'est causé aux propriétés voisines;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil municipal présents ont examiné les documents et plans déposés;

ATTENDU QUE la conseillère municipale Julie Nadon invite les propriétaires et le voisinage immédiat à s'exprimer, s'ils le souhaitent;

ATTENDU QU'aucune personne dans la salle ne s'est exprimée à ce sujet;

Il est proposé par la conseillère Julie Nadon
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de dérogation mineure n° 2025-0187, visant à régulariser le lot 4 124 993, d'une superficie de 8 103,3 mètres carrés, présentant un frontage à la rue de 6,29 mètres et une profondeur de 50,27 mètres.

ADOPTÉE

Résolution
2026-01-25
DDM n° 2025-
0178
Chemin des
Galets lots
2 826 502 et
2 826 503

10e) Demande de dérogation mineure (n° 2025-0178) Chemin des Galets (lots 2 826 502 et 2 826 503)

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure n° 2025-0178 vise à autoriser la fusion des lots 2 826 502 et 2 826 503 afin de créer le lot projeté 6 702 857, d'une superficie de 8 002,2 mètres carrés et d'une profondeur minimale de 43,2 mètres, les lots concernés étant situés en bordure du chemin des Galets;

ATTENDU QUE la grille des usages et des normes de la zone H-056, définie au règlement de zonage n° 634, exige pour le lotissement d'un terrain : « *une profondeur minimale de 60 mètres* » ;

ATTENDU QUE les plans et documents soumis incluent : plan cadastral parcellaire (minute n° 4082) préparé le 10 septembre 2025 par Francis Guindon, arpenteur-géomètre ; plan de subdivision (minute n° 108) des anciens lots A-493 et A-494 préparé le 6 septembre 1989 par Alain Sansoucy, arpenteur-géomètre ; certificat d'implantation (minute n° 4084) préparé le 11 septembre 2025 par Francis Guindon, arpenteur-géomètre ; plans de construction préparés le 6 janvier 2025 par Maisons Usinées Côté ; rapport d'identification et de délimitation des milieux humides et hydriques préparé le 25 octobre 2024 par Charles Jarry, biologiste et lettre explicative préparée le 10 novembre 2025 par la propriétaire;

ATTENDU QUE la demande est soumise au règlement no 639 relatif aux dérogations mineures et que les conditions nécessaires à l'octroi de la dérogation mineure sont respectées;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable, lors de sa séance du 11 décembre 2025;

ATTENDU QU'aucun préjudice n'est causé aux propriétés voisines;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil municipal présents ont examiné les documents et plans déposés;

ATTENDU QUE la conseillère municipale Julie Nadon invite la propriétaire et le voisinage immédiat à s'exprimer, s'ils le souhaitent;

ATTENDU QU'aucune personne dans la salle ne s'est exprimée à ce sujet;

Il est proposé par la conseillère Julie Nadon
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande de dérogation mineure n° 2025-0178, visant la création du lot projeté 6 702 857, d'une superficie de 8 002,2 mètres carrés et d'une profondeur minimale de 43,2 mètres, sous réserve des conditions suivantes :

1. La résidence projetée devra avoir une largeur minimale de 8 mètres, conformément aux normes prévues à la grille des usages et des normes de la zone H-056.
2. En plus de l'installation septique prévue pour la résidence projetée, une seconde installation septique devra être prévue pour le logement situé au-dessus du garage projeté.
3. Obtenir l'ensemble des permis requis conformément aux règlements d'urbanisme et aux règlements provinciaux applicables.
4. La présente résolution sera valide pour une période de 24 mois à compter de son adoption;

ADOPTÉE

Résolution
2026-01-26
Second projet
PPCMOI
n° 2025-0176
ch.Green-
Valley lots
3 959 309 et
3 959 780

10f) Adoption du second projet du PPCMOI n° 2025-0176, Chemin Green-Valley, lots 3 959 309 et 3 959 780

ATTENDU QUE la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) n° 2025-0176 vise la construction d'une résidence sur le lot 3 959 309, située en bordure d'un chemin privé (lot 3 959 780) aménagé avant le 7 décembre 1983;

ATTENDU QUE la réalisation de ce projet requiert les dérogations suivantes :

- a. L'entretien du chemin (lot 3 959 780), incluant l'application d'un matériau de finition en gravier ou pierre concassée (0 à $\frac{3}{4}$ pouce) ainsi que l'aménagement d'un virage en « T » à son extrémité, sera effectué à la fin des travaux de construction de la résidence;
- b. Les travaux d'entretien du chemin (lot 3 959 780) et de l'accès au terrain à bâtir (lot 3 959 309) se réaliseront en partie dans la rive, à condition que les remblais et déblais soient limités à ce qui est nécessaire pour maintenir l'infrastructure dans son état d'origine et qu'une bande végétalisée d'au moins 5 mètres soit conservée depuis la bordure du cours d'eau;
- c. La largeur de la surface de roulement du chemin (lot 3 959 780) et de l'accès au terrain à bâtir (lot 3 959 309) ne devra pas excéder 4 mètres, afin de préserver une bande végétalisée d'au moins 5 mètres de la bordure du littoral du cours d'eau;

ATTENDU QUE l'article 392 du règlement de zonage n° 634 prescrit : « *Sur une distance de 15 mètres, mesurée horizontalement à partir de la ligne des hautes eaux d'un lac ou d'un cours d'eau, sont interdits toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux* »; de plus, le paragraphe 9 c) de l'article 56 du règlement sur les permis et certificats n° 637 prévoit : « *Le terrain sur lequel est érigée une construction principale est adjacent à [...] une rue construite avant le 8 décembre 1983, facilement accessible aux véhicules d'urgence, desservant déjà au moins une habitation, entretenue toute l'année et respectant les caractéristiques suivantes : surface de roulement d'au moins 3,5 mètres de largeur, composée de gravier ou de pierre concassée d'une épaisseur minimale de 150 millimètres, pente maximale de 15 %, avec fossés et cercle de virage d'un diamètre d'au moins 10 mètres* ». Enfin, l'avant-dernier alinéa du paragraphe 9 du même article 56 précise la définition suivante : « *Accessible*

aux véhicules d'urgence : surface de roulement d'une largeur minimale de 5 mètres, pente maximale de 15 %, aménagement adéquat des fossés, et surface composée de gravier ou de pierre concassée d'une épaisseur minimale de 150 millimètres »;

ATTENDU QUE les plans et documents soumis incluent : lettre explicative préparée le 30 octobre 2025 par Éric Massie, urbaniste, accompagnée d'un document de présentation déposé le 28 octobre 2025 par les propriétaires ; plan préliminaire montrant le chemin (dossier n° 655601) préparé le 10 juin 2024 par O. Morrissey pour Équipe Laurence ; courriel daté du 9 mai 2024 de Ruth Paré, coordonnatrice à l'environnement pour Équipe Laurence ; certificat d'implantation (minute n° 0847) préparé le 15 juillet 2025 et révisé le 30 octobre 2025 par Julien Thibault, arpenteur-géomètre ; plans de construction préparés en mai 2025 par Jean Huberdeau, technologue professionnel ; rapport d'installation septique (projet n° 2024-BER1212-309) préparé le 8 juillet 2025 par Erik Stuyck, technologue professionnel et rapport « Identification et Délimitation des milieux humides et hydriques » préparé en mai 2023 par Mathieu Madison, biologiste pour Caltha;

ATTENDU QUE la demande est assujettie au règlement n° 815 portant sur les plans particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) et que les critères d'évaluation sont respectés;

ATTENDU QU'une recommandation favorable a été émise, le 13 novembre 2025, par le Comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil municipal, lors de séance ordinaire du 12 décembre 2025, a adopté le premier projet de résolution (2025-12-298);

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 8 janvier 2026 à l'église de Saint-Adolphe-d'Howard afin de présenter le projet et de permettre aux citoyens et organismes de s'exprimer à ce sujet;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil municipal présents déclarent avoir pris connaissance des documents et plans soumis et consentent à une dispense de lecture;

Il est proposé par la conseillère Julie Nadon
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard approuve le second projet de résolution de la demande de PPCMOI n° 2025-0176, sous réserve des conditions suivantes :

1. Respecter la procédure d'adoption prévue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
2. Après la délivrance du certificat de conformité par la MRC des Pays-d'en-Haut, transmettre à la Municipalité les plans des travaux d'entretien du chemin (lot 3 959 780), préparés et signés par un ingénieur, conformément au *Règlement sur l'encadrement d'activités en fonction de leur impact sur l'environnement (REAFIE)* et au *Règlement sur les activités dans des milieux humides, hydriques et sensibles (RAMHHS)*;
3. Avant la délivrance des permis, verser à la Municipalité un dépôt de garantie de 1 000\$ pour assurer la mise en place des mesures de protection environnementale et verser un second dépôt de garantie de 1 000\$ afin de garantir que les travaux du chemin privé (lot 3 959 780)

- soient réalisés immédiatement après la fin des travaux de construction de la résidence;
4. Installer des barrières à sédiments aux endroits requis avant le début des travaux, afin de prévenir le transport de sédiments vers les milieux humides et hydriques;
 5. Revégétaliser immédiatement les sols mis à nu après les travaux et maintenir les barrières à sédiments jusqu'à ce que la végétation stabilise le sol;
 6. Obtenir tous les permis requis pour la réalisation du projet (chemin, résidence, installation septique, puits, ponceau), conformément aux règlements d'urbanisme et aux dispositions provinciales applicables;
 7. La présente résolution est valide pour une période de 36 mois à compter de la délivrance du certificat de conformité par la MRC des Pays-d'en-Haut.

ADOPTÉE

Résolution
2026-01-27
Nomination
n° 2025-0136
ch. Gémont
lot 6 656 019

10g) Demande de nomination (n° 2025-0136) chemin Gémont, lot 6 656 019

ATTENDU QUE La demande no 2025-0136 vise à nommer un nouveau chemin sur le lot 6 656 019, situé en bordure du chemin Gémont;

ATTENDU QUE les noms proposés sont : 1. Chemin de l'Âtre : Ce nom évoque la partie d'une cheminée où l'on fait le feu, symbole d'un foyer chaleureux, paisible et familial, propice aux moments de partage et de convivialité; 2. Chemin de l'Horizon : Ce nom suggère à la fois un horizon tangible, en lien avec la topographie du site, et une dimension symbolique, évoquant l'avenir, les perspectives et les possibilités qu'il incarne; 3. Chemin du Havre : Ce nom suggère un havre de paix, un lieu tranquille et serein, idéal pour vivre des instants agréables;

ATTENDU QUE les plans et documents soumis incluent : plan cadastral parcellaire (minute no 4678) préparé le 9 octobre 2024 par Nathalie Garneau, arpenteuse-géomètre et lettre explicative préparée le 15 septembre 2025 par le propriétaire;

ATTENDU QUE la demande de nomination de rue est sujette à l'approbation Commission de toponymie du Québec;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a émis une recommandation favorable, lors de sa séance du 18 septembre 2025;

ATTENDU QUE la Municipalité a consulté également la Société d'histoire de Saint-Adolphe-d'Howard, laquelle, dans un courriel daté du 7 décembre 2025, a recommandé le choix du nom "chemin du Havre", en référence au camp de l'Œuvre des vacances de Notre-Dame-du-Lac Gémont inc., qui constituait jadis un lieu de repos pour les prêtres de Saint-Sulpice de Montréal;

ATTENDU QUE tous les membres du Conseil municipal présents ont examiné les documents et plans déposés;

Il est proposé par la conseillère Julie Nadon
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte « chemin du Havre » dans le cadre de la demande de nomination no 2025-0136, situé sur le lot 6 656 019, en bordure du chemin Gémont;

QUE le nom du chemin soit transmis à la Commission de toponymie du Québec, pour son officialisation.

ADOPTÉE

Résolution
2026-01-28
Dépôt second
projet reg n°
634-22
modifiant reg
n° 634

10h) Adoption du second projet de règlement n° 634-22 modifiant l'article 425 du règlement de zonage n° 634 ainsi que les limites des zones H-016 et H-017 du plan de zonage n° 634

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme, lors de sa séance du 13 novembre 2025, a émis une recommandation favorable concernant la demande n° 2025-0177, laquelle vise :

- à soustraire une partie du lot 6 492 581 de la zone H-017 (secteur du lac de la Cabane) pour l'intégrer à la zone H-016;
- à modifier l'article 425 du règlement de zonage n° 634 afin d'ajuster la densité applicable à la zone H-017;

ATTENDU QUE les plans et documents déposés incluent : document intitulé « Demande de modification réglementaire », préparé le 24 septembre 2025 et révisé le 20 novembre 2025 par Marie-Ève Légaré, urbaniste pour la firme Urba+ Consultants;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU, a-19.1) et que le projet de règlement doit être adopté conformément à cette Loi;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 12 décembre 2025 par la conseillère municipale Julie Nadon, suivi de l'adoption du premier projet de règlement n° 634-22 modifiant l'article 425 du règlement de zonage n° 634 ainsi que les limites des zones H-016 et H-017 du plan de zonage n° 634;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 8 janvier 2026 à l'église de Saint-Adolphe-d'Howard afin de présenter le projet de règlement et de permettre aux citoyens et organismes de s'exprimer à ce sujet;

ATTENDU QUE le projet de règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal présents déclarent avoir pris connaissance du second projet de règlement et consentent à une dispense de lecture;

Il est proposé par la conseillère Julie Nadon et résolu unanimement;

QUE le second projet de règlement n° 634-22 modifiant l'article 425 du règlement de zonage n° 634 ainsi que les limites des zones H-016 et H-017 du plan de zonage n° 634, soit adopté et qu'il soit décrété ce qui suit, à savoir :

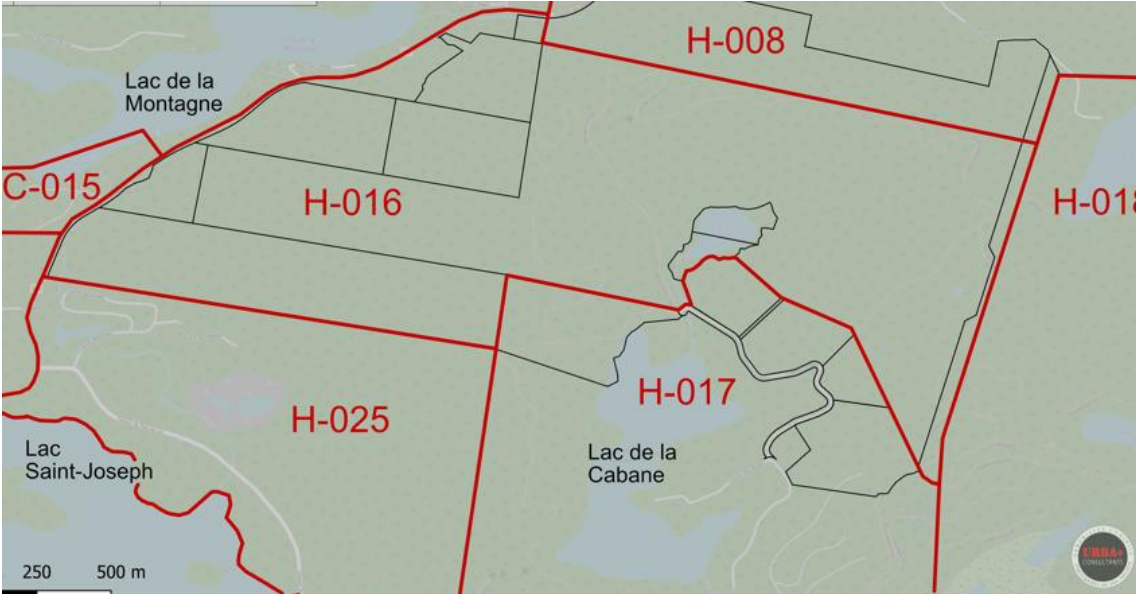
ARTICLE 1 : Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : Le 2^e alinéa de l'article 425 intitulé « *Dispositions générales* » est modifié et remplacé par le texte suivant :

« *La densité maximale brute applicable à la zone H-017 du lac de la Cabane, excluant les maisons d'invités, est fixée à :*

- *0,182 logement par hectare pour un projet intégré d'habitations;*
- *0,326 logement par hectare pour un projet traditionnel d'habitations. »*

ARTICLE 3 : Les limites des zones H-016 et H-017 du plan de zonage, faisant partie intégrante du règlement de zonage n° 634, sont modifiées afin de soustraire une partie du lot 6 492 581 de la zone H-017 pour l'intégrer à la zone H-016. Les nouvelles délimitations des zones H-016 et H-017 sont illustrées sur l'extrait du plan de zonage ci-après :



ARTICLE 4 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A- 19.1)*

Alexandre Sarrazin,
Maire

Réal Brassard,
Directeur général et greffier-trésorier

CALENDRIER D'ADOPTION

- | | |
|--|------------------|
| 1. Recommandation du CCU : | 13 novembre 2025 |
| 2. Avis de motion : | 12 décembre 2025 |
| 3. Adoption du premier projet de règlement : | 12 décembre 2025 |
| 4. Transmission à la MRC du premier projet de règlement et de sa résolution d'adoption : | |
| 5. Assemblée de consultation publique : | 8 janvier 2026 |
| 6. Adoption du second projet de règlement : | 22 janvier 2026 |
| 7. Transmission à la MRC du second projet de règlement et de sa résolution d'adoption : | |
| 8. Avis public pour les personnes habiles à voter : | |
| 9. Adoption du règlement : | |
| 10. Transmission à la MRC du règlement et de sa résolution d'adoption : | |
| 11. Délivrance du certificat de conformité de la MRC : | |

12. Avis public d'entrée en vigueur :

ADOPTÉE

11. PARCS ET SENTIERS

12. LOISIRS, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE ET ÉVÈNEMENTS SPÉCIAUX

Résolution
2026-01-29
autorisation
barrages
routiers
guignolée
2026

12a) Autorisation de barrages routiers pour la guignolée 2026

ATTENDU QUE le Garde-Manger des Pays-d'en-Haut organise sa levée de fonds annuelle « *La guignolée du Garde-Manger des Pays-d'en-Haut* » le samedi 12 décembre 2026 ;

ATTENDU QUE le Garde-Manger des Pays-d'en-Haut souhaite mettre en place trois (3) barrages routiers de 9 h à 16 h, l'un à l'angle de la route 329 (chemin du Village en provenance de Morin-Heights) et du chemin du Tour-du-Lac, un autre à l'intersection du chemin Tour-du-Lac et du chemin Beausoleil ainsi qu'un dernier, à l'angle de la route 329 (chemin du Village) et de la Montée d'Argenteuil;

Il est proposé par la conseillère Nicole Tétreault et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard autorise la tenue des trois (3) barrages routiers pour la Guignolée 2026 le samedi 12 décembre 2026 selon les dispositions énumérées.

ADOPTÉE

Résolution
2026-01-30
octroi contrat
Fête nationale
2026

12b) Octroi d'un contrat pour la Fête nationale 2026

ATTENDU QUE la Municipalité désire procéder à l'octroi d'un contrat pour la sonorisation et l'éclairage du spectacle de la Fête nationale 2026;

ATTENDU QUE la Municipalité a contacté par invitation deux (2) compagnies de sonorisation et d'éclairage début décembre 2025;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu deux (2) soumissions selon les résultats suivants :

Compagnie	Prix avant taxes
2847-6794 Québec inc.	4 997.64 \$
Les Pirates du son	6 155.00 \$

ATTENDU QUE la compagnie 2847-6794 Québec inc. s'avère être le plus bas soumissionnaire;

Il est proposé par la conseillère Nicole Tétreault et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard octroie le contrat à la compagnie 2847-6794 Québec inc. au montant de 4 997.64 \$ avant taxe pour la sonorisation et l'éclairage du spectacle de la Fête nationale 2026;

QUE le maire et le directeur général et greffier-trésorier, ou en leur absence, la mairesse suppléante et la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à la réalisation de ces festivités.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, Réal Brassard, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-701-51-697 (activités événementielles) pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Réal Brassard, directeur général et greffier-trésorier

Le 22 janvier 2026

ADOPTÉE

Résolution
2026-01-31
candidature
biblio. au prix
Aménagement
du territoire et
urbanisme

12c) Autorisation du dépôt de la candidature de la bibliothèque Monica-C.-Gratton au prix *Aménagement du territoire et urbanisme*

ATTENDU QUE la Municipalité a réalisé un projet d'envergure pour la nouvelle bibliothèque;

ATTENDU QUE le prix Mérite Municipal souligne l'apport important des municipalités qui, par leur dynamisme et leur engagement, ont contribué au développement de leur communauté;

ATTENDU QUE ce prix permet de mettre en lumière des projets mobilisateurs et novateurs;

ATTENDU QUE la bibliothèque Monica-C.-Gratton est un projet environnemental LEED;

ATTENDU QUE la fréquentation de la bibliothèque a plus que doublé depuis son ouverture;

ATTENDU QUE la bibliothèque participe activement au développement culturel, social de la municipalité, qu'elle est ancrée dans sa communauté et à l'écoute des citoyens et qu'elle anime et stimule sa communauté avec ses programmations riches et variées;

Il est proposé par la conseillère Nicole Tétreault et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard approuve la candidature de la bibliothèque Monica-C.-Gratton au prix Mérite Municipal dans la catégorie : Aménagement du territoire et urbanisme afin de faire valoir la réalisation et l'aménagement inspirantes d'un espace public multifonctionnel et favorisant la qualité de vie de la collectivité.

ADOPTÉE

13.ASSOCIATIONS ET GROUPES SOCIAUX

Résolution
2026-01-32
soutien
financier
ATSA

13a) Soutien financier à ATSA

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a reçu une demande d'appui de la part de l'organisme ATSA;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de soutenir et de valoriser les initiatives locales ainsi que le rôle essentiel des organismes de la région;

Il est proposé par la conseillère Nicole Tétreault
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accepte la demande et offre son appui en service de communications pour une valeur équivalente à 500 \$;

QUE le maire et le directeur général et greffier-trésorier, ou en leur absence, la mairesse suppléante et la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à la réalisation de cette résolution.

ADOPTÉE

Résolution
2026-01-33
soutien
financier
triathlon

13b) Soutien financier au Triathlon

ATTENDU QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a reçu une demande d'appui financier de la part de la Société d'histoire de Saint-Adolphe-d'Howard concernant le triathlon 2026;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît l'importance de soutenir et de valoriser les initiatives locales ainsi que le rôle essentiel des organismes de la région;

Il est proposé par la conseillère Nicole Tétreault
et résolu unanimement;

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard accorde une contribution financière de 500 \$ pour le triathlon 2026;

QUE le maire et le directeur général et greffier-trésorier, ou en leur absence, la mairesse suppléante et la directrice générale adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires à la réalisation de cette résolution.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussigné, Réal Brassard, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants au code budgétaire 02-620-00-971 (Soutien financier OBNL et autre) pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Réal Brassard, directeur général et greffier-trésorier

Le 22 janvier 2026

ADOPTÉE

14.SÉCURITÉ PUBLIQUE

15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

16. INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17. AUTRES SUJETS

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Résolution
2026-01-34
Levée de la
Séance

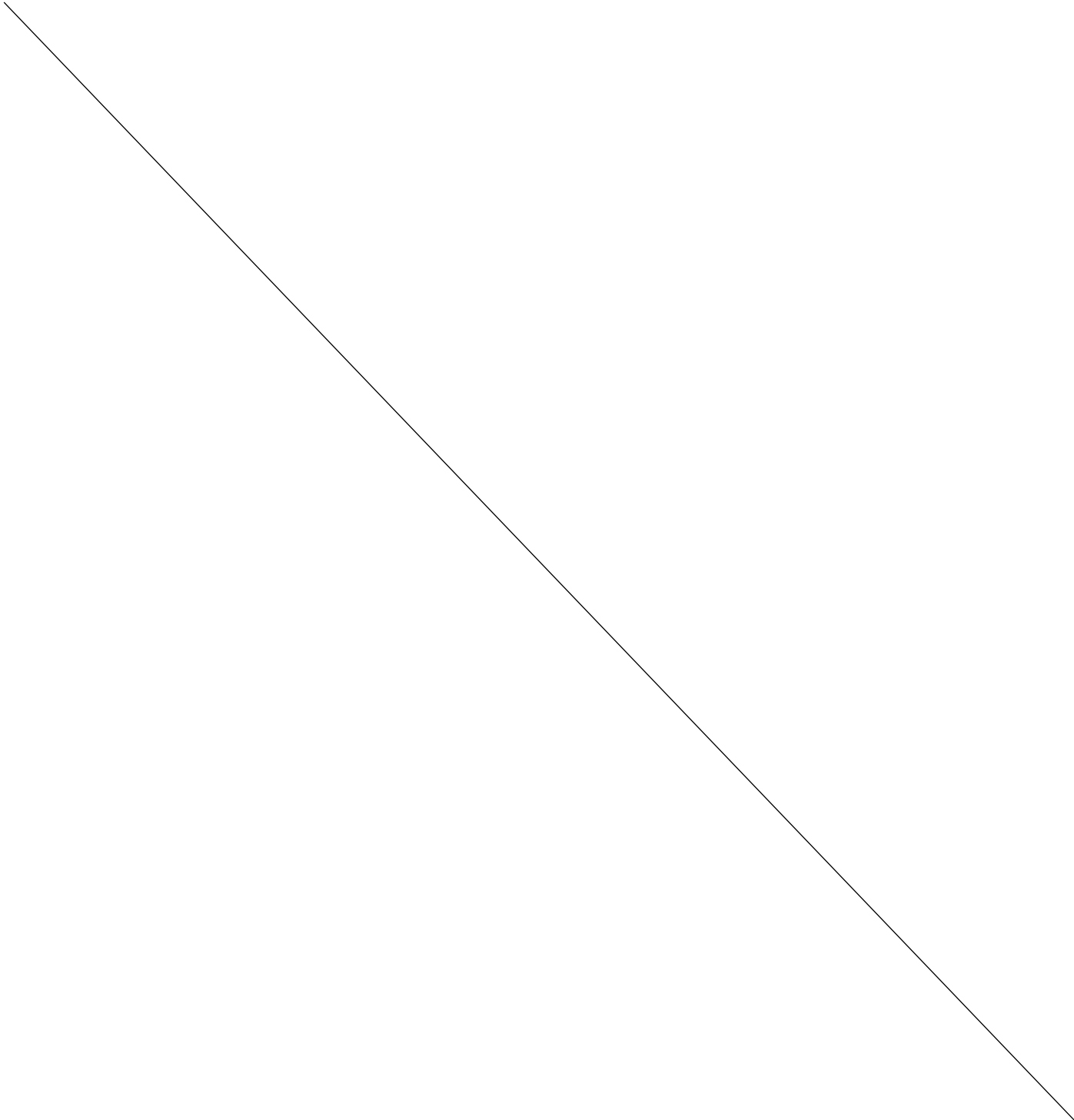
19.LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Nicole Tétreault
et résolu unanimement

QUE cette séance soit levée à 19 h 59

Alexendre Sarrazin
Maire

Réal Brassard
Directeur général et greffier-trésorier



ANNEXE « A »

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement
Version du budget : Budget voté

Période : 202501
Journal : Amendement
No d'écriture : 580 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2025-01-31 Utilisateur : MHGAG
No report : 2768 Date report : 2025-02-18 Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
02-130-00-111	TRANSFERT INTERNE pour Groupe Lussier 2025	5 - FACULTATIF	HONORA		2 000.00
02-130-00-418	TRANSFERT INTERNE pour Groupe Lussier 2025	5 - FACULTATIF	HONORA	2 000.00	
Total de l'écriture : 580				2 000.00	2 000.00

No d'écriture : 582 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2025-01-31 Utilisateur : MHGAG
No report : 2776 Date report : 2025-03-07 Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
02-130-00-418	TRANSFERT INTERNE-Eve Auclair consultante			3 300.00	
02-130-00-111	TRANSFERT INTERNE-Eve Auclair consultante				3 300.00
02-130-00-412	TRANSFERT INTERNE-continuum dépliant et impression				2 100.00
02-130-00-418	TRANSFERT INTERNE-continuum dépliant et impression			2 100.00	
Total de l'écriture : 582				5 400.00	5 400.00

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement

Version du budget : Budget voté

Période : 202501
Journal : Amendement
No d'écriture : 586 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2025-01-31 Utilisateur : MHGAG
No report : 2802 Date report : 2025-03-20 Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
22-400-00-832	ENREGISTRER SOLDE DISPONIBLE REGLEMENT 31 DEC2024			325 859.00	
22-300-00-906	ENREGISTRER SOLDE DISPONIBLE REGLEMENT 31 DEC2024			281 211.12	
22-700-00-930	ENREGISTRER SOLDE DISPONIBLE REGLEMENT 31 DEC2024			7 000 000.00	
22-400-00-827	ENREGISTRER SOLDE DISPONIBLE REGLEMENT 31 DEC2024			76 747.00	
22-300-10-920	ENREGISTRER SOLDE DISPONIBLE REGLEMENT 31 DEC2024			12 179.39	
22-700-23-886	ENREGISTRER SOLDE DISPONIBLE REGLEMENT 31 DEC2024			424 037.60	
22-300-00-864	ENREGISTRER SOLDE DISPONIBLE REGLEMENT 31 DEC2024			283 748.40	
22-300-00-927	ENREGISTRER SOLDE DISPONIBLE REGLEMENT 31 DEC2024			568 183.35	
22-300-30-887	ENREGISTRER SOLDE DISPONIBLE REGLEMENT 31 DEC2024			16 436.00	
22-300-00-924	ENREGISTRER SOLDE DISPONIBLE REGLEMENT 31 DEC2024			1 680 650.00	
22-300-00-921	ENREGISTRER SOLDE DISPONIBLE REGLEMENT 31 DEC2024			1 102 425.51	
22-400-10-799	ENREGISTRER SOLDE DISPONIBLE REGLEMENT 31 DEC2024			28 356.00	
22-300-00-899	ENREGISTRER SOLDE DISPONIBLE REGLEMENT 31 DEC2024			31 287.26	
22-300-30-867	ENREGISTRER SOLDE DISPONIBLE REGLEMENT 31 DEC2024			61 441.00	
21-800-00-000	ENREGISTRER SOLDE DISPONIBLE REGLEMENT 31 DEC2024				13 776 370.92
22-400-00-825	ENREGISTRER SOLDE DISPONIBLE REGLEMENT 31 DEC2024			20 807.00	
22-200-00-922	ENREGISTRER SOLDE DISPONIBLE REGLEMENT 31 DEC2024			36 670.46	

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement
Version du budget : Budget voté

Période : 202501

Journal : Amendement

No d'écriture : 586

Type : AMENDEMENT

Statut : REPORTÉE

No report : 2802

Date création : 2025-01-31

Utilisateur : MHGAG

Date report : 2025-03-20

Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
22-300-00-923	ENREGISTRER SOLDE DISPONIBLE REGLEMENT 31 DEC2024			1 614 250.00	
22-200-30-908	ENREGISTRER SOLDE DISPONIBLE REGLEMENT 31 DEC2024				
22-400-00-863	ENREGISTRER SOLDE DISPONIBLE REGLEMENT 31 DEC2024			183 766.42	
22-300-00-907	ENREGISTRER SOLDE DISPONIBLE REGLEMENT 31 DEC2024			28 315.41	
Total de l'écriture : 586				13 776 370.92	13 776 370.92
Total du journal : Amendement				13 783 770.92	13 783 770.92
Total de la période : 202501				13 783 770.92	13 783 770.92

Période : 202502

Journal : Amendement

No d'écriture : 579

Type : AMENDEMENT

Statut : REPORTÉE

No report : 2764

Date création : 2025-02-13

Utilisateur : MHGAG

Date report : 2025-02-16

Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
02-702-30-418	Demande Dir.GENERAL-Transfert pour AIDE BIBLIOTHEQUE LUCIE			12 500.00	
02-220-00-111	Demande Dir.GENERAL-Transfert pour AIDE BIBLIOTHEQUE LUCIE				12 500.00
Total de l'écriture : 579				12 500.00	12 500.00

No d'écriture : 581

Type : AMENDEMENT

Statut : REPORTÉE

No report : 2777

Date création : 2025-02-01

Utilisateur : MHGAG

Date report : 2025-03-07

Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
02-610-19-470	Facture 59070 CONTIMUUM DEPLIANTS fosses septiques			2 000.00	
02-610-00-418	Facture 59070 CONTIMUUM DEPLIANTS fosses septiques				2 000.00
Total de l'écriture : 581				2 000.00	2 000.00

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement
Version du budget : Budget voté

Période : 202502

Journal : Amendement

No d'écriture : 584

Type : AMENDEMENT

Statut : REPORTÉE

No report : 2794

Date création : 2025-02-28

Utilisateur : MHGAG

Date report : 2025-03-17

Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
02-701-20-111	TRANSFERT INTERNE pour BUREAU LOISIRS et CHAISES				3 500.00
02-701-20-525	TRANSFERT INTERNE pour BUREAU LOISIRS et CHAISES			3 500.00	
Total de l'écriture : 584				3 500.00	3 500.00
Total du journal : Amendement				18 000.00	18 000.00
Total de la période : 202502				18 000.00	18 000.00

Période : 202503

Journal : Amendement

No d'écriture : 583

Type : AMENDEMENT

Statut : REPORTÉE

No report : 2781

Date création : 2025-03-10

Utilisateur : MHGAG

Date report : 2025-03-11

Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
02-310-00-411	Pour CONTRAT SMI			4 830.00	
02-310-00-419	Pour CONTRAT SMI				4 724.00
02-320-00-640	CONTRAT annuel marquage				2 415.00
02-310-00-310	Pour CONTRAT SMI				106.00
02-320-00-627	CONTRAT annuel marquage			2 415.00	
Total de l'écriture : 583				7 245.00	7 245.00

No d'écriture : 585

Type : AMENDEMENT

Statut : REPORTÉE

No report : 2793

Date création : 2025-03-17

Utilisateur : MHGAG

Date report : 2025-03-17

Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
02-701-50-522	TRansfert INTERNE pour contrat embellissement 2025			28 743.00	
02-701-50-111	TRansfert INTERNE pour contrat embellissement 2025				28 743.00
Total de l'écriture : 585				28 743.00	28 743.00

No d'écriture : 587

Type : AMENDEMENT

Statut : REPORTÉE

No report : 2820

Date création : 2025-03-18

Utilisateur : MHGAG

Date report : 2025-04-02

Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
02-330-00-650	transfert INTERNE travaux public				1 035.00
02-330-00-515	transfert INTERNE travaux public			1 035.00	
Total de l'écriture : 587				1 035.00	1 035.00

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement
Version du budget : Budget voté

Période : 202503
Journal : Amendement
No d'écriture : 589 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2025-03-31 Utilisateur : MHGAG
No report : 2820 Date report : 2025-04-02 Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
02-610-00-345	Transfert interne uniformes urbanismes-inspecteurs				3 000.00
02-320-00-629	transfert interne pour le ponceaux			4 202.00	
02-310-00-419	transfert interne TP pour formation consultant SMI			28 640.00	
02-330-00-111	Transfert interne pour reparer PORTE du garage				2 000.00
02-330-00-418	transfert interne TP				25.00
02-320-00-111	Transfert interne entretien garage				1 000.00
02-320-00-522	Transfert interne pour reparer PORTE du garage			2 000.00	
02-310-00-522	Transfert interne entretien garage			1 000.00	
03-900-00-900	transfert interne TP pour formation consultant SMI				28 640.00
02-610-00-650	Transfert interne uniformes urbanismes-inspecteurs			3 000.00	
02-320-00-522	transfert interne TP			25.00	
02-320-00-111	transfert interne pour le ponceaux				4 202.00
Total de l'écriture : 589				38 867.00	38 867.00
Total du journal : Amendement				75 890.00	75 890.00
Total de la période : 202503				75 890.00	75 890.00

Période : 202504
Journal : Amendement
No d'écriture : 591 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2025-04-28 Utilisateur : MHGAG
No report : 2833 Date report : 2025-05-13 Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
22-600-10-936	NOUVEAU REGLEMENT D'EMPRUNT mur			400 000.00	
21-800-00-000	SOUTENEMENT NOUVEAU REGLEMENT D'EMPRUNT mur				400 000.00
Total de l'écriture : 591				400 000.00	400 000.00

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement
Version du budget : Budget voté

Période : 202504
Journal : Amendement
No d'écriture : 592 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2025-04-01 Utilisateur : MHGAG
No report : 2848 Date report : 2025-06-18 Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
03-600-11-720	RESOL2024-11-284 solde resolution SERVICES PROFESSIONNELS PROJET CENTRE COMMUNAUTAIRE	4 - BÂTIMENTS	S000063	99 423.00	
03-300-10-000	RESOL2024-11-284 solde resolution SERVICES PROFESSIONNELS PROJET CENTRE COMMUNAUTAIRE	4 - BÂTIMENTS	S000063		99 423.00
Total de l'écriture : 592				99 423.00	99 423.00

No d'écriture : 593 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2025-04-30 Utilisateur : MHGAG
No report : 2848 Date report : 2025-06-18 Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
02-130-00-418	TRANSFERT INTERNE administration	5 - FACULTATIF	NONORA	22 700.00	
02-130-00-200	TRANSFERT INTERNE administration				740.00
02-130-00-111	TRANSFERT INTERNE administration				21 960.00
Total de l'écriture : 593				22 700.00	22 700.00

No d'écriture : 597 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2025-04-30 Utilisateur : MHGAG
No report : 2850 Date report : 2025-06-27 Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
02-701-50-640	transfert interne pour les PARCS			1 500.00	
02-701-50-650	transfert interne pour les PARCS			320.00	
02-701-50-525	transfert interne pour les PARCS			23 500.00	
02-701-50-111	transfert interne pour les PARCS				30 320.00
02-701-50-522	transfert interne pour les PARCS			5 000.00	
Total de l'écriture : 597				30 320.00	30 320.00

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement
Version du budget : Budget voté

Période : 202504
Journal : Amendement
No d'écriture : 598 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2025-04-30 Utilisateur : MHGAG
No report : 2860 Date report : 2025-07-30 Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
02-190-00-526	transfert interne ADMINSTRATION	4 - BÂTIMENTS	S000055	1 800.00	
02-220-00-312	TRANSFERT interne DEPT SEC. INCENDIE versus QUOTE PART				210.00
02-130-00-515	transfert interne ADMINSTRATION			300.00	
02-610-00-411	Transfert interne pour Urbanisme & environnement			6 820.00	
02-610-00-412	Transfert interne pour Urbanisme & environnement			2 300.00	
02-220-00-111	TRANSFERT interne DEPT SEC. INCENDIE versus QUOTE PART				216 901.00
02-220-00-920	TRANSFERT interne DEPT SEC. INCENDIE versus QUOTE PART			293 435.00	
02-220-00-200	TRANSFERT interne DEPT SEC. INCENDIE versus QUOTE PART				67 324.00
02-220-00-121	TRANSFERT interne DEPT SEC. INCENDIE versus QUOTE PART				9 000.00
02-130-00-111	Transfert interne pour Urbanisme & environnement- par Administration				12 460.00
02-130-00-111	transfert interne ADMINSTRATION				2 880.00
02-610-00-418	Transfert interne pour Urbanisme & environnement			2 600.00	
02-610-00-670	Transfert interne pour Urbanisme & environnement			740.00	
02-130-00-322	transfert interne ADMINSTRATION			780.00	
Total de l'écriture : 598				308 775.00	308 775.00

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement
Version du budget : Budget voté

Période : 202504
Journal : Amendement
No d'écriture : 600 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2025-04-01 Utilisateur : MHGAG
No report : 2867 Date report : 2025-07-30 Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
03-600-11-720	RESOL2025-02-028 CONTRAT SERV.PROFESSIONNELS CARDIN JULIEN POUR CENTRE COMMUNAUTAIRE (AVANT REGL930)	4 - BÂTIMENTS	S000063	567 040.00	
03-300-10-000	RESOL2025-02-028 CONTRAT SERV.PROFESSIONNELS CARDIN JULIEN POUR CENTRE COMMUNAUTAIRE (AVANT REGL930)	4 - BÂTIMENTS	S000063		567 040.00
Total de l'écriture : 600				567 040.00	567 040.00

No d'écriture : 601 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2025-04-01 Utilisateur : MHGAG
No report : 2869 Date report : 2025-07-30 Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
02-702-30-418	RESOL 2025-02-035 RESSOURCE TEMPORAIRE TRANSFERT			12 500.00	
02-220-00-111	RESOL 2025-02-035 RESSOURCE TEMPORAIRE TRANSFERT				12 500.00
03-400-10-000	RESOL2025-02-034 ACHAT LIVRES POUR 2025				53 000.00
22-700-10-002	RESOL2025-02-034 ACHAT LIVRES POUR 2025			53 000.00	
Total de l'écriture : 601				65 500.00	65 500.00

No d'écriture : 609 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2025-04-01 Utilisateur : MHGAG
No report : 2885 Date report : 2025-08-11 Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
22-400-00-874	REGL874 solde DISPONIBLE fin année 2024 FIMEAU			134 661.00	
22-400-00-669	REGL669 solde DSIPNIBLE fin année 2024 Station EGOUT VILLAGE			46 586.00	
21-800-00-000	REGL874 solde DISPONIBLE fin année 2024 FIMEAU				134 661.00
21-800-00-000	REGL669 solde DSIPNIBLE fin année 2024 Station EGOUT VILLAGE				46 586.00
Total de l'écriture : 609				181 247.00	181 247.00

Total du journal : Amendement 1 675 005.00 1 675 005.00

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement
Version du budget : Budget voté

Période : 202504
Total de la période : 202504 1 675 005.00 1 675 005.00

Période : 202505
Journal : Amendement
No d'écriture : 590 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2025-05-06Utilisateur : MHGAG
No report : 2832 Date report : 2025-05-13Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
02-410-00-521	Transfert interne Aqueduc village			5 800.00	
02-415-00-522	Transfert interne Egout st-denis				2 075.00
02-701-40-670	Transfert interne nautique			3 025.00	
02-701-20-419	Transfert interne Loisirs			405.00	
02-420-00-650	Transfert interne ECO centre				250.00
02-701-20-111	Transfert interne Loisirs-autorise par DG interim				1 445.00
02-701-50-111	Transfert internet Chapiteau -approuvé par DG intérim				2 600.00
02-310-00-111	Transfert interne TP- approuvé par DG intérim				400.00
02-420-00-310	Transfert interne ECO centre			250.00	
02-310-00-522	Transfert interne TP			700.00	
02-320-00-523	Transfert interne TP				975.00
02-320-00-412	Transfert interne TP				700.00
02-701-41-111	Transfert interne pour sous-traitant plage				20 000.00
02-320-00-522	Transfert interne TP			400.00	
02-415-00-635	Transfert interne Egout st-denis			2 075.00	
02-410-00-635	Transfert interne Aqueduc village			1 500.00	
02-701-20-414	Transfert interne Loisirs			1 040.00	
02-701-50-525	Transfert interne PARCS et Terrains Jeux			1 700.00	
02-401-00-523	Transfert inter égout-aqueduc			1 600.00	
02-701-50-650	Transfert interne PARCS et Terrains Jeux				1 700.00
02-701-50-525	Transfert internet Chapiteau			2 600.00	
02-701-40-521	Transfert interne nautique				3 025.00
02-410-00-111	Transfert interne Aqueduc village-autorise par DG interim				7 300.00
02-701-41-200	Transfert interne pour sous-traitant plage				1 000.00
02-401-00-640	Transfert inter égout-aqueduc				1 600.00
02-310-00-419	Transfert interne TP			975.00	
02-701-41-522	Transfert interne pour sous-traitant plage			21 000.00	
Total de l'écriture : 590				43 070.00	43 070.00

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement
Version du budget : Budget voté

Période : 202505
Journal : Amendement
No d'écriture : 599 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2025-05-01 Utilisateur : MHGAG
No report : 2859 Date report : 2025-07-30 Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
03-900-00-900	RESOL2025-02-024 EQUILIBRATION ROLE TRIENNAL PAIMEENT EVIMBEC LTEE EN 2025				50 700.00
02-150-00-920	RESOL2025-02-024 EQUILIBRATION ROLE TRIENNAL PAIMEENT EVIMBEC LTEE EN 2025			290 700.00	
03-400-10-000	RESOL2025-02-024 EQUILIBRATION ROLE TRIENNAL PAIMEENT EVIMBEC LTEE EN 2025				240 000.00
Total de l'écriture : 599				290 700.00	290 700.00

No d'écriture : 602 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2025-05-01 Utilisateur : MHGAG
No report : 2878 Date report : 2025-08-02 Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
03-600-11-720	Commande TP35024 Groupe CIVITAS pour plans et devis PROLONGEMENT RESEAU AQUEDUC EGOUT CHEMIN VILLAGE (avant REGL930 centre communautaire)	4 - BÂTIMENTS	S000063	13 123.00	
02-130-00-111	Commande TP35024 Groupe CIVITAS pour plans et devis PROLONGEMENT RESEAU AQUEDUC EGOUT CHEMIN VILLAGE (avant REGL930 centre communautaire)	4 - BÂTIMENTS	S000063		13 123.00
Total de l'écriture : 602				13 123.00	13 123.00

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement
Version du budget : Budget voté

Période : 202505
Journal : Amendement
No d'écriture : 603 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2025-05-01 Utilisateur : MHGAG
No report : 2878 Date report : 2025-08-02 Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
02-701-40-640	transfert interne nautique pour PIECES et Accessoires			3 710.00	
02-701-40-111	transfert interne pour INSTITUT du TERRITOIRE				24 000.00
02-401-00-650	transfert interne Hygiene du Milieu pour reparation camion				1 510.00
02-320-00-631	transfert interne pour les TP- GPS pour 4 camions				2 500.00
02-701-40-418	transfert interne pour INSTITUT du TERRITOIRE			24 000.00	
02-320-00-414	transfert interne pour les TP- GPS pour 4 Camions			2 500.00	
02-401-00-523	transfert interne Hygiene du Milieu pour reparation camion			1 510.00	
02-701-40-522	transfert interne nautique pour PIECES et Accessoires				3 710.00
Total de l'écriture : 603				31 720.00	31 720.00

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement
Version du budget : Budget voté

Période : 202505
Journal : Amendement
No d'écriture : 604 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2025-05-31 Utilisateur : MHGAG
No report : 2880 Date report : 2025-08-06 Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
02-401-00-494	TRANSFERT interne divers DEPARTEMENTS-reparation camion sprinter				200.00
02-401-00-523	TRANSFERT interne divers DEPARTEMENTS-reparation camion sprinter			600.00	
02-701-50-515	TRANSFERT interne divers DEPARTEMENTS- TP35150 toiture parc Gratton				2 000.00
02-701-50-521	TRANSFERT interne divers DEPARTEMENTS- TP35150 toiture parc Gratton			5 200.00	
02-413-00-521	TRANSFERT interne divers DEPARTEMENTS- HM41112 systeme alarme				3 680.00
02-401-00-418	TRANSFERT interne divers DEPARTEMENTS-reparation camion sprinter				400.00
02-410-00-635	TRANSFERT interne divers DEPARTEMENTS- HM41110 krystal 20 litres			6 920.00	
02-701-50-115	TRANSFERT interne divers DEPARTEMENTS- TP35150 toiture parc Gratton				3 200.00
02-410-00-681	TRANSFERT interne divers DEPARTEMENTS- HM41110 krystal 20 litres				2 920.00
02-110-00-494	TRANSFERT interne divers DEPARTEMENTS				380.00
02-190-00-522	TRANSFERT interne divers DEPARTEMENTS-tourbe hotel de ville			2 850.00	
02-110-00-640	TRANSFERT interne divers DEPARTEMENTS			380.00	
02-220-00-522	TRANSFERT interne divers DEPARTEMENTS				2 850.00
02-413-00-525	TRANSFERT interne divers DEPARTEMENTS- HM41112 systeme alarme			3 680.00	
02-410-00-524	TRANSFERT interne divers DEPARTEMENTS- HM41110 krystal 20 litres				4 000.00
Total de l'écriture : 604				19 630.00	19 630.00

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement
Version du budget : Budget voté

Période : 202505
Journal : Amendement
No d'écriture : 605 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2025-05-31 Utilisateur : MHGAG
No report : 2880 Date report : 2025-08-06 Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
02-320-00-622	Transfert interne TPublic				5 249.00
02-320-00-628	Transfert interne TPublic			5 249.00	
02-320-00-650	Transfert interne TPublic				1 251.00
02-350-00-649	Transfert interne TPublic			500.00	
02-320-00-628	Transfert interne TPublic			1 251.00	
02-330-00-525	Transfert interne TPublic				500.00
Total de l'écriture : 605				7 000.00	7 000.00

No d'écriture : 607 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2025-05-23 Utilisateur : MHGAG
No report : 2882 Date report : 2025-08-08 Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
03-400-10-000	RESOL2025-05-123 remplacement PAVE UNI hotel de ville par JOE PAYSAGEMENT	4 - BÂTIMENTS	S000055		28 250.00
03-600-11-100	RESOL2025-05-123 remplacement PAVE UNI hotel de ville par JOE PAYSAGEMENT	4 - BÂTIMENTS	S000055	28 250.00	
Total de l'écriture : 607				28 250.00	28 250.00

No d'écriture : 608 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2025-05-23 Utilisateur : MHGAG
No report : 2882 Date report : 2025-08-08 Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
03-600-45-700	RESOL2025-05-124 Cloture Paris pour skatepark a meme le FPTJ			14 688.00	
03-800-00-700	RESOL2025-05-124 Cloture Paris pour skatepark a meme le FPTJ				14 688.00
Total de l'écriture : 608				14 688.00	14 688.00

No d'écriture : 610 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2025-05-31 Utilisateur : MHGAG
No report : 2888 Date report : 2025-08-12 Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
01-233-42-000	RESOL2025-05-122 Reservoir Diesel garage -Leveille tanguay				66 589.00
03-600-45-300	RESOL2025-05-122 Reservoir Diesel garage -Leveille tanguay			66 589.00	
Total de l'écriture : 610				66 589.00	66 589.00

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement
Version du budget : Budget voté

Période : 202505

Journal : Amendement

No d'écriture : 614 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2025-05-01 Utilisateur : MHGAG

No report : 2897 Date report : 2025-08-14 Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
03-300-10-000	RESOL2025-03-049 VERANDA CENTRE PETITE ENFANCE MAIN DANS LA MAIN				90 000.00
02-620-00-971	RESOL2025-03-049 VERANDA CENTRE PETITE ENFANCE MAIN DANS LA MAIN			90 000.00	
Total de l'écriture : 614				90 000.00	90 000.00
Total du journal : Amendement				604 770.00	604 770.00
Total de la période : 202505				604 770.00	604 770.00

Période : 202506

Journal : Amendement

No d'écriture : 594 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2025-06-19 Utilisateur : MHGAG

No report : 2851 Date report : 2025-06-27 Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
22-300-00-864	REGL864-1 augmentation règlement barrage Alpine			385 000.00	
21-800-00-000	REGL864-1 augmentation règlement barrage Alpine				385 000.00
Total de l'écriture : 594				385 000.00	385 000.00

No d'écriture : 595 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2025-06-16 Utilisateur : MHGAG

No report : 2851 Date report : 2025-06-27 Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
02-401-00-419	TRANSFERT interne Hygiene du MILIEU				723.00
02-701-50-640	TRANSFERT interne Parcs, Loisirs			1 760.00	
02-401-00-640	TRANSFERT interne Hygiene du MILIEU			723.00	
02-701-20-331	TRANSFERT interne Parcs, Loisirs				1 760.00
Total de l'écriture : 595				2 483.00	2 483.00

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement
Version du budget : Budget voté

Période : 202506

Journal : Amendement

No d'écriture : 596

Type : AMENDEMENT

Statut : REPORTÉE

No report : 2851

Date création : 2025-06-20

Utilisateur : MHGAG

Date report : 2025-06-27

Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
02-130-00-418	RESOL2025-06-156 GESTION DOCUMENTAIRE F.LONGPRE	5 - FACULTATIF	HONORA	59 300.00	
02-130-00-111	RESOL2025-06-156 GESTION DOCUMENTAIRE F.LONGPRE				59 300.00
Total de l'écriture : 596				59 300.00	59 300.00

No d'écriture : 615

Journal : Amendement

No d'écriture : 611

Type : AMENDEMENT

Statut : REPORTÉE

No report : 2900

Date création : 2025-06-30

Utilisateur : MHGAG

Date report : 2025-08-21

Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
02-701-30-111	transfert INTERNE CLOTURE DERRIERE PATINOIRE				2 300.00
02-701-50-631	tTRANSFERT INTERNE PARCS				620.00
02-310-00-419	tTRANSFERT INTERNE			700.00	
02-310-00-524	tTRANSFERT INTERNE				700.00
02-130-00-670	tTRANSFERT INTERNE aADMINISTRATION 2 CHAISES				900.00
02-701-30-521	transfert INTERNE CLOTURE DERRIERE PATINOIRE			2 300.00	
02-130-00-525	tTRANSFERT INTERNE aADMINISTRATION 2 CHAISES			900.00	
02-320-00-523	tTRANSFERT INTERNE				3 200.00
02-320-00-522	tTRANSFERT INTERNE			3 200.00	
02-701-50-522	tTRANSFERT INTERNE PARCS			620.00	
Total de l'écriture : 615				7 720.00	7 720.00

Total du journal : Amendement				454 503.00	454 503.00
Total de la période : 202506				454 503.00	454 503.00

Période : 202507

Journal : Amendement

No d'écriture : 611

Type : AMENDEMENT

Statut : REPORTÉE

No report : 2891

Date création : 2025-07-31

Utilisateur : MHGAG

Date report : 2025-08-13

Utilisateur : MHGAG

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement
Version du budget : Budget voté

Période : 202507
Journal : Amendement
No d'écriture : 612 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2025-07-31 Utilisateur : MHGAG
No report : 2891 Date report : 2025-08-13 Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
02-701-59-522	RESOL2025-07-182 AERO mecanique turcotte pour systeme ventilation contrat additionnel			46 851.00	
02-701-59-999	RESOL2025-07-182 AERO mecanique turcotte pour systeme ventilation contrat additionnel				46 851.00
03-300-10-000	RESOL2025-07-189 SMI Performance pour mandat departement Urbanisme				29 610.00
02-610-00-411	RESOL2025-07-189 SMI Performance pour mandat departement Urbanisme			29 610.00	
Total de l'écriture : 612				76 461.00	76 461.00

No d'écriture : 613 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2025-07-18 Utilisateur : MHGAG
No report : 2893 Date report : 2025-08-13 Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
22-700-23-886	RESOL2025-07-180 TRANSFERT SURPLUS NON AFFECTE-NOUVELLE BIBLIOTHEQUE POUR AVOIR SUBV. FONDS MUN. VERT			570 000.00	
21-711-00-000	RESOL2025-07-180 TRANSFERT SURPLUS NON AFFECTE-NOUVELLE BIBLIOTHEQUE POUR AVOIR SUBV. FONDS MUN. VERT				570 000.00
22-700-23-886	RESOL2025-09-179 TRSNFERT SURPLUS AFFEECTE -NOUVELLE BIBLIOTHEQUE			609 109.00	
21-712-00-000	RESOL2025-09-179 TRSNFERT SURPLUS AFFEECTE -NOUVELLE BIBLIOTHEQUE				609 109.00
Total de l'écriture : 613				1 179 109.00	1 179 109.00
Total du journal : Amendement				1 344 636.25	1 344 636.25
Total de la période : 202507				1 344 636.25	1 344 636.25

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement
Version du budget : Budget voté

Période : 202508
Journal : Amendement
No d'écriture : 606 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2025-08-07 Utilisateur : MHGAG
No report : 2881 Date report : 2025-08-07 Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
02-130-00-200	Transfert interne pour Maintien EQUITE Salariale AD10843				1 380.00
02-130-00-111	Transfert interne pour Maintien EQUITE Salariale AD10843				8 000.00
02-130-00-418	Transfert interne pour Maintien EQUITE Salariale AD10843	5 - FACULTATIF	NONORA	9 380.00	
Total de l'écriture : 606				9 380.00	9 380.00

No d'écriture : 616 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2025-08-28 Utilisateur : MHGAG
No report : 2905 Date report : 2025-08-28 Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
02-610-00-650	TRANSFERT INTERNE URBANISME & ENVIRONNEMENT				362.00
02-610-00-525	TRANSFERT INTERNE URBANISME & ENVIRONNEMENT			1 000.00	
02-610-00-345	TRANSFERT INTERNE URBANISME & ENVIRONNEMENT				500.00
02-610-00-438	TRANSFERT INTERNE URBANISME & ENVIRONNEMENT			362.00	
02-610-00-345	TRANSFERT INTERNE URBANISME & ENVIRONNEMENT				2 000.00
02-610-00-411	TRANSFERT INTERNE URBANISME & ENVIRONNEMENT			500.00	
02-610-00-412	TRANSFERT INTERNE URBANISME & ENVIRONNEMENT			2 000.00	
02-610-00-321	TRANSFERT INTERNE URBANISME & ENVIRONNEMENT				1 000.00
Total de l'écriture : 616				3 862.00	3 862.00

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement
Version du budget : Budget voté

Période : 202508

Journal : Amendement

No d'écriture : 617

Type : AMENDEMENT

Statut : REPORTÉE

No report : 2935

Date création : 2025-08-22

Utilisateur : MHGAG

Date report : 2025-11-05

Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
03-600-10-100	RESOL2025-08-207 ENSEIGNES BARBO pour hotel de ville			22 000.00	
03-300-10-000	RESOL2025-08-207 ENSEIGNES BARBO pour hotel de ville				22 000.00
Total de l'écriture : 617				22 000.00	22 000.00
Total du journal : Amendement				35 242.00	35 242.00
Total de la période : 202508				35 242.00	35 242.00

Période : 202510

Journal : Amendement

No d'écriture : 619

Type : AMENDEMENT

Statut : REPORTÉE

No report : 2937

Date création : 2025-10-31

Utilisateur : MHGAG

Date report : 2025-11-11

Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
02-610-00-412	TRANSFERT interne URBANISME			4 610.00	
01-233-11-002	TRANSFERT interne URBANISME				4 610.00
02-610-00-411	TRANSFERT interne URBANISME			3 540.00	
02-460-00-521	Bon de commande UR10225 pour reparer BARRAGE			29 200.00	
01-233-12-000	Bon de commande UR10225 pour reparer BARRAGE				29 200.00
01-233-11-003	TRANSFERT interne URBANISME				3 540.00
Total de l'écriture : 619				37 350.00	37 350.00
Total du journal : Amendement				37 350.00	37 350.00
Total de la période : 202510				37 350.00	37 350.00

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement
Version du budget : Budget voté

Période : 202511
Journal : Amendement
No d'écriture : 618 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2025-11-10 Utilisateur : MHGAG
No report : 2938 Date report : 2025-11-11 Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
02-190-00-524	Transfert interne pour LUMIERES DE NOEL			14 000.00	
02-310-00-111	Transfert interne pour LUMIERES DE NOEL				14 000.00
02-320-00-640	Transfert interne pour Travaux public			7 250.00	
02-320-00-631	Transfert interne pour Travaux public				7 250.00
02-310-00-670	Transfert interne pour Travaux public			2 140.00	
02-320-00-631	Transfert interne pour Travaux public				2 140.00
Total de l'écriture : 618				23 390.00	23 390.00

No d'écriture : 620 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2025-11-10 Utilisateur : MHGAG
No report : 2958 Date report : 2025-12-11 Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
02-702-30-414	transfert interne BIBLIOTHEQUE			810.00	
02-702-30-644	transfert interne BIBLIOTHEQUE			75.00	
02-702-30-648	transfert interne BIBLIOTHEQUE			520.00	
02-702-30-418	transfert interne BIBLIOTHEQUE				2 405.00
02-702-30-643	transfert interne BIBLIOTHEQUE			1 000.00	
Total de l'écriture : 620				2 405.00	2 405.00

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement
Version du budget : Budget voté

Période : 202511
Journal : Amendement
No d'écriture : 621 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2025-11-30 Utilisateur : MHGAG
No report : 2958 Date report : 2025-12-11 Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
01-233-12-000	TRANSFERT INTERNE LOISIRS				9 770.00
02-701-20-494	TRANSFERT INTERNE LOISIRS			300.00	
02-701-50-525	TRANSFERT INTERNE pour PARCS et TERRAINS de JEUX			1 300.00	
02-620-00-341	TRANSFERT INTERNE pour Promotion touristique & Evenements			2 100.00	
01-233-12-000	TRANSFERT INTERNE pour PATINOIRE				5 150.00
01-233-12-000	TRANSFERT INTERNE ENVIRONNEMENT				6 600.00
01-233-12-000	TRANSFERT INTERNE BARRAGE-ENVIRONNEMENT				100.00
02-130-00-670	TRANSFERT INTERNE adminsitracion			2 300.00	
02-620-00-421	TRANSFERT INTERNE pour Promotion touristique & Evenements			166.00	
02-610-00-418	TRANSFERT INTERNE pour Urbanisme			2 545.00	
02-610-00-412	TRANSFERT INTERNE pour Urbanisme			1 800.00	
02-130-00-422	TRANSFERT INTERNE adminsitracion			530.00	
02-701-20-522	TRANSFERT INTERNE LOISIRS			400.00	
02-701-50-640	TRANSFERT INTERNE pour PARCS et TERRAINS de JEUX			6 000.00	
02-190-00-990	TRANSFERT INTERNE adminsitracion			320.00	
02-420-00-331	TRANSFERT INTERNE ECO CENTRE			650.00	
02-190-00-998	TRANSFERT INTERNE adminsitracion			100.00	
01-233-12-000	TRANSFERT INTERNE pour PARCS et TERRAINS de JEUX				14 285.00
02-190-00-522	TRANSFERT INTERNE adminsitracion			28 000.00	
02-701-20-525	TRANSFERT INTERNE LOISIRS			6 600.00	
02-130-00-412	TRANSFERT INTERNE adminsitracion			7 500.00	
02-922-00-892	TRANSFERT INETERNE Administration			7 870.00	
02-919-00-899	TRANSFERT INETERNE Administration			120.00	
02-420-00-310	TRANSFERT INTERNE ECO CENTRE			200.00	
02-701-50-522	TRANSFERT INTERNE pour			500.00	

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement
Version du budget : Budget voté

Période : 202511
Journal : Amendement
No d'écriture : 621 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2025-11-30 Utilisateur : MHGAG
No report : 2958 Date report : 2025-12-11 Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
02-190-00-526	PARCS et TERRAINS de JEUX TRANSFERT INTERNE adminsitration			46 000.00	
02-701-50-650	TRANSFERT INTERNE pour PARCS et TERRAINS de JEUX			1 100.00	
01-233-12-000	TRANSFERT INTERNE adminsitration				164 405.00
02-130-00-515	TRANSFERT INTERNE adminsitration			2 000.00	
02-701-40-670	TRANSFERT INTERNE NAUTIQUE			8 510.00	
02-130-00-331	TRANSFERT INTERNE adminsitration			1 000.00	
02-190-00-650	TRANSFERT INTERNE adminsitration			160.00	
02-470-00-414	TRANSFERT INTERNE ENVIRONNEMENT			6 600.00	
02-701-50-631	TRANSFERT INTERNE pour PARCS et TERRAINS de JEUX			500.00	
02-701-40-640	TRANSFERT INTERNE NAUTIQUE			205.00	
02-620-00-681	TRANSFERT INTERNE pour Promotion touristique & Evenements			3 000.00	
02-701-20-515	TRANSFERT INTERNE LOISIRS			150.00	
02-610-00-424	TRANSFERT INTERNE pour Urbanisme			485.00	
01-233-12-000	TRANSFERT INTERNE NAUTIQUE et PLAGE				18 310.00
02-420-00-495	TRANSFERT INTERNE ECO CENTRE			10 000.00	
02-701-20-331	TRANSFERT INTERNE LOISIRS			600.00	
02-130-00-414	TRANSFERT INTERNE adminsitration			18 000.00	
02-620-00-412	TRANSFERT INTERNE pour Promotion touristique & Evenements			7 775.00	
02-701-20-650	TRANSFERT INTERNE LOISIRS			170.00	
02-620-00-522	TRANSFERT INTERNE pour Promotion touristique & Evenements			1 530.00	
02-701-20-670	TRANSFERT INTERNE LOISIRS			250.00	
02-701-50-423	TRANSFERT INTERNE pour PARCS et TERRAINS de JEUX			10.00	
01-233-12-000	TRANSFERT INTERNE pour Urbanisme				7 720.00
01-233-12-000	TRANSFERT INTERNE pour				27 656.00

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement
Version du budget : Budget voté

Période : 202511
Journal : Amendement
No d'écriture : 621 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2025-11-30 Utilisateur : MHGAG
No report : 2958 Date report : 2025-12-11 Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
	Promotion touristique & Evenements				
02-701-41-522	TRANSFERT INTERNE NAUTIQUE et PLAGE			4 900.00	
02-190-00-421	TRANSFERT INTERNE adminsitration			10 740.00	
02-610-00-438	TRANSFERT INTERNE pour Urbanisme			90.00	
02-701-40-423	TRANSFERT INTERNE NAUTIQUE			15.00	
02-701-40-521	TRANSFERT INTERNE NAUTIQUE			4 380.00	
02-130-00-494	TRANSFERT INTERNE adminsitration			265.00	
02-701-50-521	TRANSFERT INTERNE pour PARCS et TERRAINS de JEUX			4 500.00	
02-190-00-422	TRANSFERT INTERNE adminsitration			6 730.00	
02-190-00-681	TRANSFERT INTERNE adminsitration			8 000.00	
02-620-00-499	TRANSFERT INTERNE pour Promotion touristique & Evenements			4 850.00	
02-701-20-414	TRANSFERT INTERNE LOISIRS			1 300.00	
02-190-00-632	TRANSFERT INTERNE adminsitration			760.00	
02-460-00-521	TRANSFERT INTERNE BARRAGE-ENVIRONNEMENT			8 000.00	
02-919-00-891	TRANSFERT INETERNE Administration			2 200.00	
01-233-12-000	TRANSFERT INETERNE Administration				10 190.00
02-460-00-681	TRANSFERT INTERNE BARRAGE-ENVIRONNEMENT			100.00	
02-610-00-631	TRANSFERT INTERNE pour Urbanisme			500.00	
01-233-12-000	TRANSFERT INTERNE BARRAGE-ENVIRONNEMENT				8 000.00
02-701-30-631	TRANSFERT INTERNE pour PATINOIRE			150.00	
02-620-00-494	TRANSFERT INTERNE pour Promotion touristique & Evenements			160.00	
02-701-50-421	TRANSFERT INTERNE pour PARCS et TERRAINS de JEUX			75.00	
02-701-50-310	TRANSFERT INTERNE pour PARCS et TERRAINS de JEUX			300.00	
01-233-12-000	TRANSFERT INTERNE ECO CENTRE				10 850.00
02-190-00-995	TRANSFERT INTERNE			5 000.00	

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement
Version du budget : Budget voté

Période : 202511
Journal : Amendement
No d'écriture : 621 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2025-11-30 Utilisateur : MHGAG
No report : 2958 Date report : 2025-12-11 Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
02-610-00-523	adminsitration TRANSFERT INTERNE pour Urbanisme			2 300.00	
02-701-40-414	TRANSFERT INTERNE NAUTIQUE			300.00	
02-130-00-413	TRANSFERT INTERNE adminsitration			27 000.00	
02-620-00-515	TRANSFERT INTERNE pour Promotion touristique & Evenements			8 075.00	
02-701-30-521	TRANSFERT INTERNE pour PATINOIRE			5 000.00	
Total de l'écriture : 621				283 036.00	283 036.00

No d'écriture : 622 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2025-11-30 Utilisateur : MHGAG
No report : 2965 Date report : 2025-12-17 Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
02-330-00-623	TRANSFERT interne Travaux PUBLIC				4 545.00
01-233-12-000	TRANSFERT interne Travaux PUBLIC				50 000.00
02-330-00-523	TRANSFERT interne Travaux PUBLIC			4 545.00	
02-330-00-523	TRANSFERT interne Travaux PUBLIC			50 000.00	
Total de l'écriture : 622				54 545.00	54 545.00

No d'écriture : 623 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2025-11-07 Utilisateur : MHGAG
No report : 2966 Date report : 2025-12-19 Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
02-190-00-524	TRANSFERT INTERNE pour DECORATIONS			40 000.00	
01-233-12-000	TRANSFERT INTERNE pour DECORATIONS				40 000.00
Total de l'écriture : 623				40 000.00	40 000.00

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement
Version du budget : Budget voté

Période : 202511
Journal : Amendement
No d'écriture : 624 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2025-11-30 Utilisateur : MHGAG
No report : 2966 Date report : 2025-12-19 Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
02-110-00-670	TRANSFERT INERNE pour combler les différences dans les départements			630.00	
02-330-00-625	TRANSFERT INERNE pour combler les différences dans les départements			6 300.00	
02-320-00-628	TRANSFERT INERNE pour combler les différences dans les départements			2 270.00	
02-330-00-631	TRANSFERT INERNE pour combler les différences dans les départements			25 000.00	
01-233-12-000	TRANSFERT INERNE pour combler les différences dans les départements				195 110.00
02-320-00-650	TRANSFERT INERNE pour combler les différences dans les départements			3 600.00	
02-320-00-640	TRANSFERT INERNE pour combler les différences dans les départements			1 510.00	
02-320-00-523	TRANSFERT INERNE pour combler les différences dans les départements			55 730.00	
02-110-00-419	TRANSFERT INERNE pour combler les différences dans les départements			4 800.00	
02-320-00-414	TRANSFERT INERNE pour combler les différences dans les départements			14 500.00	
01-233-12-000	TRANSFERT INERNE pour combler les différences dans les départements				8 690.00
02-340-00-521	TRANSFERT INERNE pour combler les différences dans les départements			2 600.00	
02-320-00-522	TRANSFERT INERNE pour combler les différences dans les départements			7 500.00	
02-320-00-621	TRANSFERT INERNE pour combler les différences dans les départements			3 300.00	
02-330-00-515	TRANSFERT INERNE pour combler les différences dans les départements			52 000.00	
02-350-00-649	TRANSFERT INERNE pour combler les différences dans les départements			9 000.00	
02-130-00-113	TRANSFERT INERNE pour combler les différences dans les départements			320.00	

Municipalité de Saint-Adolphe-d'Howard

Liste détaillée des écritures de budget et d'amendement
Version du budget : Budget voté

Période : 202511
Journal : Amendement
No d'écriture : 624 Type : AMENDEMENT Statut : REPORTÉE Date création : 2025-11-30 Utilisateur : MHGAG
No report : 2966 Date report : 2025-12-19 Utilisateur : MHGAG

No compte	Description	Projet Quantité	Sous-Projet Unité mesure	Débit	Crédit
02-320-00-412	TRANSFERT INERNE pour comblar les différences dans les départements			5 500.00	
01-233-12-000	TRANSFERT INERNE pour comblar les différences dans les départements				11 320.00
02-130-00-321	TRANSFERT INERNE pour comblar les différences dans les départements			11 000.00	
02-110-00-494	TRANSFERT INERNE pour comblar les différences dans les départements			560.00	
02-110-00-493	TRANSFERT INERNE pour comblar les différences dans les départements			2 500.00	
02-320-00-629	TRANSFERT INERNE pour comblar les différences dans les départements			6 300.00	
02-110-00-310	TRANSFERT INERNE pour comblar les différences dans les départements			200.00	
Total de l'écriture : 624				215 120.00	215 120.00
Total du journal : Amendement				618 496.00	618 496.00
Total de la période : 202511				618 496.00	618 496.00
Grand total				18 647 663.17	18 647 663.17